

---

## **TC Énergie présente de solides résultats financiers pour le deuxième trimestre et reste en bonne voie pour financer son programme de projets d'investissement garantis de 32 milliards de dollars**

CALGARY (Alberta) – **Le 1<sup>er</sup> août 2019** – Corporation TC Énergie (TSX, NYSE : TRP) (« TC Énergie » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 1,1 milliard de dollars (1,21 \$ par action) pour le deuxième trimestre de 2019, comparativement à un bénéfice net de 785 millions de dollars (0,88 \$ par action) pour la même période en 2018. Le résultat comparable du deuxième trimestre de 2019 a atteint 924 millions de dollars (1,00 \$ par action ordinaire), comparativement à 768 millions de dollars (0,86 \$ par action ordinaire) en 2018. Le conseil d'administration de TC Énergie a en outre déclaré un dividende trimestriel de 0,75 \$ par action ordinaire pour le trimestre qui sera clos le 30 septembre 2019, ce qui correspond à un dividende annualisé de 3,00 \$ par action ordinaire.

« Au deuxième trimestre de 2019, notre portefeuille diversifié d'actifs d'infrastructures énergétiques essentielles a continué de donner un excellent rendement, a déclaré Russ Girling, président et chef de la direction de TC Énergie. Le résultat comparable par action a augmenté de 16 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et les fonds provenant de l'exploitation comparables de 1,7 milliard de dollars représentent une augmentation de 14 %. Ces hausses reflètent l'excellente performance de nos anciens actifs et les apports d'environ 5,6 milliards de dollars des projets de croissance mis en service au cours du premier semestre de 2019. »

« Nos actifs existants bénéficient toujours de taux d'utilisation très élevés; compte tenu, de surcroît, de nos projets de croissance garantis en cours de 32 milliards de dollars, dont une tranche d'environ 7 milliards de dollars devrait être achevée d'ici la fin de l'exercice, nous prévoyons que notre rendement opérationnel et financier restera vigoureux. Nos projets reposent sur des modèles d'exploitation réglementés ou visés par des contrats à long terme qui devraient aussi soutenir la croissance annuelle de notre dividende dans une fourchette de 8 % à 10 % jusqu'en 2021, a ajouté M. Girling. Nous avons investi 11 milliards de dollars dans ces projets jusqu'à présent et nous sommes en bonne position pour financer le reste de notre programme de projets de croissance garantis.

« Au cours des derniers mois, nous avons poursuivi le développement de différentes activités de gestion du portefeuille, procédant notamment à la monétisation partielle du pipeline Northern Courier et à la vente d'une partie des actifs de Columbia Midstream et de nos centrales alimentées au gaz naturel en Ontario. Ces activités, combinées à la vente de notre centrale de Coolidge dont la clôture a eu lieu vers la fin de mai, devraient se traduire par un produit d'environ 6,3 milliards de dollars sur les ventes d'actifs annoncées en 2019. Grâce à cette somme, aux flux de trésorerie abondants générés en interne, à l'accès aux marchés financiers et à d'autres activités de gestion du portefeuille éventuelles, nous sommes bien positionnés pour assurer le financement prudent de notre programme d'investissement, en mettant principalement l'accent sur les mesures par action d'une manière qui nous permettra d'atteindre les mesures de crédit que nous avons ciblées, y compris un ratio dette-BAIIA d'au moins 4 fois en 2019 et par la suite.

« Nous ferons aussi progresser des projets en cours d'aménagement d'une valeur de plus de 20 milliards de dollars, notamment Keystone XL et le programme d'allongement du cycle de vie de Bruce Power. L'avancement fructueux de ces projets et d'autres projets de croissance qui devraient découler de nos cinq entreprises en exploitation et de notre exceptionnelle présence en Amérique du Nord pourrait prolonger notre horizon de croissance loin dans la prochaine décennie », a conclu M. Girling.

## Points saillants

*(Tous les montants (non audités) sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)*

- Résultats financiers du deuxième trimestre de 2019
  - Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 1,1 milliard de dollars (1,21 \$ par action ordinaire)
  - Résultat comparable de 924 millions de dollars (1,00 \$ par action ordinaire)
  - Bénéfice avant les intérêts, les impôts et l'amortissement comparable de 2,3 milliards de dollars
  - Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation de 1,7 milliard de dollars
  - Fonds provenant de l'exploitation comparables totalisant 1,7 milliard de dollars
  - Flux de trésorerie distribuables comparables de 1,5 milliard de dollars (1,64 \$ par action ordinaire)
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,75 \$ par action ordinaire pour le trimestre qui sera clos le 30 septembre 2019.
- Poursuite des travaux de construction du projet de gazoduc Coastal GasLink; le 26 juillet 2019, l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») a publié sa décision confirmant que le projet relève de la compétence provinciale.
- Mise en service de projets d'environ 0,3 milliard de dollars relatifs au réseau de NGTL au premier semestre de 2019.
- Mise en service du pipeline White Spruce, dans le nord-est de l'Alberta, en mai 2019.
- Atteinte des jalons nécessaires pour faire passer les projets Louisiana XPress et Grand Chenier XPress dans les projets garantis, pour un coût combiné d'environ 0,6 milliard de dollars US.
- Obtention de l'approbation de l'ONÉ à l'égard de l'entente à long terme de transport à prix fixe relative à la jonction de North Bay telle qu'elle avait été présentée.
- Clôture de la vente de notre centrale de Coolidge, en Arizona, pour la somme de 448 millions de dollars US.
- Conclusion d'une entente visant la vente d'une partie des actifs de Columbia Midstream pour une contrepartie d'environ 1,3 milliard de dollars US.
- Émission de billets à moyen terme à taux fixe à 30 ans de 1,0 milliard de dollars.
- Réalisation de la monétisation partielle du pipeline Northern Courier pour un produit brut totalisant environ 1,15 milliard de dollars en juillet 2019.
- Annonce, le 30 juillet 2019, d'une entente visant la vente de nos participations dans trois centrales alimentées au gaz naturel en Ontario pour une somme d'environ 2,87 milliards de dollars.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 340 millions de dollars (0,33 \$ par action ordinaire) par rapport à la même période en 2018 pour s'établir à 1,1 milliard de dollars (1,21 \$ par action). Les résultats par action reflètent l'effet dilutif des actions ordinaires émises dans le cadre de notre régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») en 2018 et en 2019 et de notre programme au cours du marché en 2018. Les résultats du deuxième trimestre de 2019 comprennent un gain de 54 millions de dollars, après les impôts, sur la vente de notre centrale de Coolidge, en mai 2019, une économie d'impôts reportés de 32 millions de dollars découlant de la réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta qui s'applique à nos entreprises canadiennes qui ne sont pas assujetties à la comptabilité des activités à tarifs réglementés et un gain de 6 millions de dollars, après les impôts, découlant de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis. Les résultats du deuxième trimestre de 2018 tenaient compte d'une perte de 11 millions de dollars, après les impôts, au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis. Ces postes particuliers, plus les gains et les pertes non réalisés découlant de changements dans les activités de gestion des risques, sont exclus du résultat comparable.

Le BAIIA comparable du trimestre clos le 30 juin 2019 a été supérieur de 333 millions de dollars à celui de la période correspondante de 2018, principalement en raison de l'incidence nette des éléments suivants :

- l'apport accru des pipelines de liquides découlant principalement de l'accroissement des volumes sur le réseau d'oléoducs Keystone et du résultat supérieur des activités de commercialisation des liquides;

- l'apport plus élevé des gazoducs aux États-Unis attribuable essentiellement au résultat accru découlant de la mise en service des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf;
- l'apport accru du secteur Énergie et stockage attribuable principalement à la hausse du résultat inscrit par Bruce Power par suite de l'accroissement des prix de l'électricité réalisés, ce facteur ayant été en partie contrebalancé par la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne en 2018;
- la baisse des impôts sur le bénéfice transférés se rapportant au réseau de NGTL et au réseau principal au Canada faisant suite à l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt entrée en vigueur en juin 2019, en partie annulée par l'accroissement de l'amortissement et l'augmentation des revenus incitatifs liés au réseau principal au Canada en 2019;
- l'incidence du raffermissement du dollar américain sur la conversion en dollars canadiens du résultat de nos activités américaines et mexicaines.

Étant donné le traitement à titre de coûts transférables des impôts sur le bénéfice de nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada, la modification avantageuse du régime fiscal que représente pour ces actifs l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt a eu pour effet de réduire notre BAIIA comparable, sans toutefois se répercuter sur notre bénéfice net.

Le résultat comparable a augmenté de 156 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire) pour le trimestre clos le 30 juin 2019 comparativement à celui de la même période en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence nette des éléments suivants :

- les variations du BAIIA comparable décrites ci-dessus;
- l'augmentation de la charge d'amortissement, surtout en ce qui concerne les gazoducs au Canada, qui est entièrement recouverte par le truchement de la tarification comme il est indiqué ci-dessus dans l'analyse du BAIIA comparable et qui n'a donc pas d'effet sur le bénéfice comparable. L'augmentation de cette charge consolidée reflète également la mise en service de nouveaux projets;
- la diminution des intérêts créditeurs et autres, qui s'explique par les pertes réalisées en 2019 sur les dérivés utilisés pour gérer notre exposition aux fluctuations des taux de change sur le bénéfice libellé en dollars US;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice imputable à l'augmentation du bénéfice comparable avant les impôts et à la réduction des écarts liés aux taux d'imposition étrangers, atténuée par des impôts transférés inférieurs relativement à nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada;
- l'augmentation des intérêts débiteurs imputable surtout aux emprunts à court terme plus élevés, aux émissions de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des titres échus, ainsi qu'à l'incidence du change sur la conversion des intérêts libellés en dollars américains.

Le résultat comparable par action ordinaire pour le trimestre clos le 30 juin 2019 tient également compte de l'effet dilutif des actions ordinaires émises dans le cadre de notre RRD en 2018 et en 2019 et de notre programme d'émission au cours du marché en 2018.

Suivent les faits marquants récents :

#### Gazoducs – Canada :

- **Projet de gazoduc Coastal GasLink** : Suite à la décision d'investissement finale positive de LNG Canada rendue en octobre 2018, les travaux de construction se poursuivent à plusieurs endroits le long du tracé du pipeline, notamment dans la région au sud de Houston, en Colombie-Britannique, où l'accès a nécessité une injonction de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Nous nous attendons à une nouvelle décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique prolongeant l'injonction jusqu'à l'achèvement du projet au troisième trimestre de 2019.

Le 26 juillet 2019, l'ONÉ a publié sa décision confirmant que le projet Coastal GasLink relève de la compétence provinciale. Par conséquent, les travaux de construction se poursuivront comme prévu en vertu des permis accordés à Coastal GasLink par la British Columbia Oil and Gas Commission.

Les plans de financement de ce projet de gazoduc de 6,2 milliards de dollars de TC Énergie progressent toujours, au moyen de la vente d'une participation d'au plus 75 % et d'un financement de projet qui avancent comme prévu. La clôture de ces deux transactions est prévue au quatrième trimestre de 2019.

- **Réseau de NGTL** : Au premier semestre de 2019, le réseau de NGTL a mis en service des projets d'une capacité d'environ 0,3 milliard de dollars.

Le 14 mars 2019, une demande concernant le barème tarifaire et les services du réseau de NGTL a été présentée à l'ONÉ et comprenait une entente de règlement négociée entre le réseau de NGTL et les membres du comité sur les droits, les tarifs, les installations et les procédures (« DTIP ») qui représente les parties prenantes. Le règlement a l'appui de la majorité des membres du comité DTIP. La demande porte sur le barème tarifaire, les modalités de service du réseau de NGTL et une méthode de tarification concernant la canalisation principale North Montney (« CPNM »). Étant donné la complexité des questions soulevées dans la demande, l'ONÉ a décidé de tenir une audience publique qui devrait s'achever au quatrième trimestre de 2019.

Le 16 mai 2019, l'ONÉ a approuvé la méthode de tarification concernant la CPNM, y compris le supplément demandé, sur une base provisoire, en attendant l'issue de la demande concernant le barème tarifaire et les services dont il est question ci-dessus.

- **Réseau principal au Canada** : Le 9 mai 2019, nous avons obtenu l'approbation par l'ONÉ des ententes à long terme de transport à prix fixe relatives à la jonction de North Bay, telles qu'elles étaient présentées.

#### Gazoducs – États-Unis :

- **Vente des actifs de Columbia Midstream** : Le 2 juillet 2019, nous avons conclu une entente visant la vente d'une partie des actifs de Columbia Midstream à UGI Energy Services, LLC, filiale de UGI Corporation, pour un produit d'environ 1,3 milliard de dollars US. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2019, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture et des approbations réglementaires usuelles. La vente devrait donner lieu à un gain de 20 millions de dollars avant les impôts (une perte de 130 millions de dollars après les impôts), compte tenu d'un écart d'acquisition estimatif de 589 millions de dollars de Columbia attribué à ces actifs, lequel n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le gain et l'incidence fiscale connexe seront comptabilisés à la clôture de la transaction. Cette vente ne comprend aucune participation dans Columbia Energy Ventures Company, notre entreprise d'exploitation des minéraux dans le bassin des Appalaches.
- **East Lateral XPress** : Au deuxième trimestre de 2019, nous avons approuvé le projet East Lateral XPress, un projet d'expansion du réseau de Columbia Gulf qui reliera l'approvisionnement aux marchés d'exportation de GNL de la côte du golfe du Mexique. Sous réserve d'une décision d'investissement finale positive du client, la mise en service est prévue pour 2022 et le coût estimatif du projet s'élève à 0,3 milliard de dollars US.

- **Louisiana XPress et Grand Chenier XPress** : Collectivement, les projets Louisiana XPress et Grand Chenier XPress achemineront près de 2 Gpi<sup>3</sup>/j vers les installations d'exportation de GNL de la côte du golfe du Mexique. Les deux projets ont maintenant obtenu les approbations nécessaires des clients ou l'abandon des conditions, de sorte qu'ils peuvent passer à la phase d'exécution. La mise en service de Louisiana XPress est prévue pour 2022 et le coût du projet est estimé à 0,4 milliard de dollars US. La mise en service de Grand Chenier est prévue pour 2021 et 2022 pour les phases I et II, respectivement, et le coût total estimatif du projet s'élève à 0,2 milliard de dollars US.

#### Gazoducs – Mexique :

- **Sur de Texas** : En juin 2019, nous avons terminé les travaux de construction et les activités de mise en service du gazoduc Sur de Texas de 775 km (482 milles) qui a la capacité d'acheminer directement des États-Unis vers le Mexique jusqu'à 2,6 Gpi<sup>3</sup>/j de gaz naturel. Comme notre contrat de service l'exige, nous avons informé l'autorité de réglementation, la Comisión Reguladora de Energía (« CRE »), et notre client, la Comisión Federal de Electricidad (« CFE »), du fait que le gazoduc était prêt à être mis en exploitation. Il nous faut obtenir de la CFE une reconnaissance de l'état de préparation avant de commencer les services de transport pour ce client. À ce jour, la CFE n'a pas encore fourni cette reconnaissance, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu entreprendre les services de transport stipulés dans le contrat conclu avec celle-ci.
- **Villa de Reyes** : Les travaux de construction du projet de Villa de Reyes se poursuivent, mais le projet a subi des événements de force majeure qui ont retardé sa mise en service. La mise en service graduelle du projet devrait commencer à la fin de 2019.
- **Tula** : Les travaux de construction du tronçon central du projet Tula ont été reportés en raison de l'absence de progrès du côté du Secrétariat de l'Énergie, ministère responsable des consultations avec la population autochtone. L'achèvement du projet est maintenant prévu pour la fin de 2021.
- **Arbitrage** : En juin 2019, la CFE a déposé des demandes d'arbitrage en vertu des contrats visant Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula, cherchant à faire annuler les clauses qui régissent les responsabilités respectives des parties en cas de force majeure et à obtenir le remboursement des frais fixes de capacité. Nous nous affairons à étudier le contenu des demandes d'arbitrage et à préparer notre réponse. À notre avis, les contrats ont été correctement rédigés conformément à toutes les dispositions de la soumission initiale et à toutes les exigences de la réglementation et restent par conséquent valables et exécutoires. C'est cette position que nous défendrons, si nécessaire, dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

Nous avons reçu certains paiements de capacité aux termes des dispositions relatives aux cas de force majeure prévues dans les contrats qui régissent les projets Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula, mais nous n'avons pas encore inscrit de produits relatifs à ces contrats.

Par ailleurs, le président du Mexique et le chef de la direction de la CFE ont remis publiquement en question diverses dispositions des contrats visant Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula. Les parties nous ont invités à participer aux négociations pour régler les problèmes perçus, et nous avons amorcé des discussions.

#### Pipelines de liquides :

- **White Spruce** : Le pipeline White Spruce, qui transporte du pétrole brut des installations Horizon de Canadian Natural Resources Limited situées dans le nord-est de l'Alberta jusqu'au réseau de pipelines Grand Rapids, est entré en service en mai 2019.

- **Northern Courier** : Le 17 juillet 2019, nous avons conclu la vente d'une participation de 85 % dans le pipeline Northern Courier à Alberta Investment Management Corporation pour un produit brut de 144 millions de dollars avant les ajustements postérieurs à la clôture, ce qui a donné lieu à un gain prévu de 70 millions de dollars avant les impôts, après comptabilisation de notre participation résiduelle de 15 % à la juste valeur. Après les impôts, le gain d'environ 115 millions de dollars reflète l'utilisation d'avantages liés à des pertes fiscales qui n'avaient pas encore été comptabilisés. Avant la vente de la participation, le pipeline Northern Courier a émis des titres d'emprunt à long terme sans recours d'un montant de 1,0 milliard de dollars, dont le produit a été versé à TC Énergie, ce qui a donné lieu à un produit brut global d'environ 1,15 milliard de dollars pour TC Énergie découlant de la monétisation de cet actif.

Nous demeurerons l'exploitant du pipeline Northern Courier et comptabiliserons notre participation résiduelle de 15 % selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation dans nos états financiers consolidés.

- **Keystone XL** : La Cour suprême du Nebraska n'a pas encore rendu sa décision concernant l'appel de l'approbation du tracé par la Public Service Commission de l'État du Nebraska. La décision de la Cour est attendue au troisième trimestre de 2019.

En mars 2019, le président américain Donald Trump a délivré un nouveau permis présidentiel pour le projet Keystone XL, lequel remplace le permis de 2017.

Le 6 juin 2019, la Cour d'appel du Neuvième District des États-Unis (la « Cour d'appel ») a accueilli les requêtes de TC Énergie et du gouvernement américain demandant le rejet des appels des différentes décisions de la Cour de district au Montana concernant le permis présidentiel de 2017 pour le projet Keystone XL et l'injonction connexe qui interdit certains travaux préalables à la construction et la construction du projet. La Cour d'appel a établi que l'émission du nouveau permis présidentiel rend nulles et non avenues les contestations du permis de 2017. La Cour d'appel a annulé l'injonction de la Cour de district des États-Unis et, le 29 juillet 2019, l'injonction a été dissoute.

### Énergie et stockage (auparavant, Énergie) :

- **Centrales alimentées au gaz naturel en Ontario** : Le 30 juillet 2019, nous avons conclu une entente en vue de vendre nos centrales électriques Halton Hills et Napanee de même que notre participation de 50 % dans Portlands Energy Centre à une filiale de Ontario Power Generation Inc. pour un produit d'environ 2,87 milliards de dollars, sous réserve du moment de la clôture et des ajustements y afférents. La clôture de la vente devrait avoir lieu vers la fin de 2019 sous réserve des conditions de clôture, incluant les approbations réglementaires et le rétablissement de l'exploitation commerciale à Napanee comme il est indiqué dans l'entente. Nous prévoyons que cette vente donnera lieu une perte totale d'environ 230 millions de dollars avant les impôts (150 millions de dollars après les impôts) dont une tranche de 125 millions de dollars sera comptabilisée au 30 juillet 2019 au moment du classement des actifs nets comme étant destinés à la vente. Le montant résiduel de la perte sera comptabilisé au plus tard à la clôture de la transaction.

En mars 2019, un bris d'équipement s'est produit à Napanee pendant le déroulement des activités de mise en service. Des mesures sont prises pour rétablir la situation et l'exploitation commerciale devrait commencer d'ici la fin de 2019.

- **Centrale de Coolidge** : En décembre 2018, nous avons conclu une entente visant la vente de notre centrale de Coolidge, située en Arizona, à SWG Coolidge Holdings, LLC (« SWG »). Salt River Project Agriculture Improvement and Power District (« SRP »), la contrepartie à la CAE, a par la suite exercé son droit contractuel de premier refus quant à la vente à un tiers, et nous avons résilié l'entente avec SWG. Le 21 mai 2019, nous avons conclu la vente à SRP pour un produit de 448 millions de dollars US, avant les ajustements postérieurs à la clôture, conformément aux modalités de son droit de premier refus, ce qui a donné lieu à un gain de 68 millions de dollars avant les impôts (54 millions de dollars après les impôts).

- **Monétisation de nos activités de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis** : En mai 2019, nous avons vendu le reste de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis. Cette transaction marque la fin de la réduction progressive de nos activités de commercialisation d'électricité dans cette région.

#### Siège social :

- **Dividende sur les actions ordinaires** : Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,75 \$ par action ordinaire pour le trimestre qui sera clos le 30 septembre 2019 sur les actions ordinaires de TC Énergie en circulation. Le dividende trimestriel équivaut à un dividende annualisé de 3,00 \$ par action ordinaire.
- **Émission de titres d'emprunt à long terme** : En avril 2019, TCPL a émis pour 1,0 milliard de dollars de billets à moyen terme échéant en octobre 2049 et portant intérêt à un taux fixe de 4,34 %. Le produit net de cette émission a servi à des fins générales et à financer notre programme d'investissement.
- **Régime de réinvestissement des dividendes** : Au deuxième trimestre de 2019, le taux de participation des actionnaires ordinaires à notre RRD s'est établi à environ 34 %, ce qui a donné lieu au réinvestissement de 238 millions de dollars en actions ordinaires aux termes du régime. Depuis le début de l'exercice 2019, le taux de participation des actionnaires ordinaires s'est établi à environ 33 %, ce qui a donné lieu au réinvestissement de dividendes de 464 millions de dollars.
- **Changement de dénomination sociale** : Le 3 mai 2019, TransCanada Corporation a changé de dénomination et s'appelle maintenant Corporation TC Énergie, les actionnaires ayant approuvé ce changement lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2019.

#### Téléconférence et webémission

Nous tiendrons une téléconférence et une webémission le jeudi 1<sup>er</sup> août 2019 pour discuter de nos résultats financiers du deuxième trimestre de 2019. Russ Girling, président et chef de la direction, et Don Marchand, vice-président directeur et chef des finances, ainsi que d'autres membres de l'équipe de direction, s'entretiendront des résultats financiers du deuxième trimestre de TC Énergie et des faits nouveaux au sein de la société à 9 h (HAR) ou à 11 h (HAE).

Les membres de la communauté financière et autres intéressés sont invités à participer à la téléconférence en composant le 800-377-0758 ou le 416-340-2218 (région de Toronto) au moins 10 minutes avant le début de la conférence. Aucun code d'accès n'est nécessaire. La téléconférence sera webdiffusée en direct sur le site Web de TC Énergie, au [www.TCEnergy.com/events](http://www.TCEnergy.com/events) ou à partir de l'URL suivante : [www.gowebcasting.com/10024](http://www.gowebcasting.com/10024).

La téléconférence pourra être entendue en reprise deux heures après sa conclusion et jusqu'à minuit (HAE), le 8 août 2019; il suffira de composer le 800-408-3053 ou le 905-694-9451 (région de Toronto), ainsi que le code d'accès 6470380#.

**Il est possible de consulter les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités et le rapport de gestion de la société sous le profil de TC Énergie dans SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis dans EDGAR au [www.sec.gov/info/edgar.shtml](http://www.sec.gov/info/edgar.shtml), ainsi que sur le site Web de la société au [www.TCEnergy.com](http://www.TCEnergy.com).**

TC Énergie et ses filiales assurent l'approvisionnement en énergie sur lequel comptent des millions de personnes pour accomplir leurs activités au quotidien et faire tourner l'industrie. Nous mettons beaucoup de soin dans la réalisation de nos activités, de même que dans nos façons de faire. Guidés par nos valeurs fondamentales de sécurité, de responsabilité, de collaboration et d'intégrité, nos plus de 7 000 employés sont résolus à aménager et à exploiter de manière durable nos pipelines, nos centrales d'électricité et nos installations de stockage d'énergie du Canada, des États-Unis et du Mexique. Les actions ordinaires de TC Énergie sont inscrites à la bourse de Toronto (« TSX ») et à la

bourse de New York (« NYSE »), sous le symbole TRP. Vous pouvez consulter [www.TCEnergy.com](http://www.TCEnergy.com) pour en apprendre davantage ou nous rejoindre par l'entremise des médias sociaux.

### **Information prospective**

Le présent communiqué renferme de l'information prospective qui est assujettie à des risques et à des incertitudes importants (de tels énoncés s'accompagnent habituellement des verbes « prévoir », « s'attendre à », « devoir », « croire », « projeter », « entrevoir », « pouvoir », « estimer » ou autres termes du genre). Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document visent à fournir aux porteurs de titres et investisseurs éventuels de TC Énergie de l'information sur TC Énergie et ses filiales, notamment l'évaluation de la direction quant aux plans futurs et perspectives financières de TC Énergie et de ses filiales. Tous les énoncés prospectifs sont fondés sur les croyances et les hypothèses de TC Énergie, lesquelles reposent sur l'information disponible au moment où les énoncés ont été formulés; ils ne constituent donc pas une garantie de la performance future de la société. Étant donné que les résultats réels peuvent s'écarter considérablement de l'information prospective, le lecteur ne devrait pas se fier outre mesure à la présente information prospective ni utiliser les perspectives financières ou l'information axée sur ce qui est à venir à des fins autres que les fins prévues. Nous ne mettons pas à jour l'information prospective par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou après que des événements surviennent, sauf si la loi l'exige. Pour plus de renseignements au sujet des hypothèses avancées, ainsi que des risques et des incertitudes qui pourraient entraîner une modification des résultats réels par rapport aux résultats prévus, il y a lieu de se reporter au rapport trimestriel aux actionnaires daté du 31 juillet 2019 et au rapport annuel de 2018 de la société, qui sont classés sous le profil de TC Énergie dans SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

### **Mesures non conformes aux PCGR**

Le présent communiqué contient des références à des mesures non conformes aux PCGR, notamment le résultat comparable, le résultat comparable par action ordinaire, le BAIIA comparable, les flux de trésorerie distribuables comparables, les flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire et les fonds provenant de l'exploitation comparables, qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis et qui pourraient, par conséquent, ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont calculées d'une manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de postes particuliers pour chaque période au besoin, sauf mention contraire dans les états financiers consolidés condensés et le rapport de gestion. Pour plus d'information au sujet des mesures non conformes aux PCGR, consulter le rapport trimestriel aux actionnaires de TC Énergie en date du 31 juillet 2019.

### **Renseignements aux médias :**

Jaimie Harding / Warren Beddow  
403-920-7859 ou 800-608-7859

### **Renseignements aux investisseurs et analystes :**

David Moneta / Duane Alexander  
403-920-7911 ou 800-361-6522



# Rapport trimestriel aux actionnaires

## Deuxième trimestre de 2019

### Points saillants des résultats financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice</b>				
Produits	3 372	3 195	6 859	6 619
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 125	785	2 129	1 519
par action ordinaire – de base et dilué	1,21 \$	0,88 \$	2,30 \$	1,70 \$
BAIIA comparable <sup>1</sup>	2 324	1 991	4 707	4 054
Résultat comparable <sup>1</sup>	924	768	1 911	1 632
par action ordinaire <sup>1</sup>	1,00 \$	0,86 \$	2,07 \$	1,83 \$
<b>Flux de trésorerie</b>				
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 722	1 805	3 671	3 217
Fonds provenant de l'exploitation comparables <sup>1</sup>	1 667	1 459	3 490	3 070
Flux de trésorerie distribuables comparables <sup>1</sup>	1 518	1 306	3 173	2 745
par action ordinaire <sup>1</sup>	1,64 \$	1,46 \$	3,43 \$	3,08 \$
Dépenses d'investissement <sup>2</sup>	1 963	2 597	4 294	4 693
<b>Dividendes déclarés</b>				
Par action ordinaire	0,75 \$	0,69 \$	1,50 \$	1,38 \$
<b>Actions ordinaires en circulation – de base (en millions)</b>				
– moyenne pondérée de la période	927	896	924	892
– émises et en circulation à la fin de la période	929	904	929	904

1 Le BAIIA comparable, le résultat comparable, le résultat comparable par action ordinaire, les fonds provenant de l'exploitation comparables, les flux de trésorerie distribuables comparables et les flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire sont des mesures non conformes aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour un complément d'information.

2 Comprennent les dépenses d'investissement, les projets en cours et les apports à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

## Rapport de gestion

Le 31 juillet 2019

Le 3 mai 2019, TransCanada Corporation a changé de dénomination et s'appelle maintenant Corporation TC Énergie (« TC Énergie »).

Le présent rapport de gestion renferme des renseignements visant à aider le lecteur à prendre des décisions d'investissement au sujet de TC Énergie. Il porte sur nos entreprises, nos activités et notre situation financière et traite des risques et des autres facteurs ayant une incidence sur la société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, et il doit être lu à la lumière des états financiers consolidés condensés non audités pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, qui ont été dressés conformément aux PCGR des États-Unis.

Le présent rapport de gestion devrait également être lu à la lumière des états financiers consolidés audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que du rapport de gestion figurant dans notre rapport annuel de 2018. Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans notre rapport annuel de 2018. Certains chiffres correspondants ont été ajustés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

### INFORMATION PROSPECTIVE

Nous communiquons de l'information prospective afin d'aider les investisseurs actuels et éventuels à comprendre l'évaluation que fait la direction de nos plans et perspectives financières pour l'avenir, ainsi que des perspectives futures en général.

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines hypothèses et sur ce que nous savons et ce à quoi nous nous attendons présentement. Ils comprennent généralement des verbes comme « **prévoir** », « **s'attendre** », « **croire** », « **pouvoir** », « **devoir** », « **estimer** », « **projeter** », « **entrevoir** » et d'autres termes du genre.

Les énoncés prospectifs présentés dans le présent rapport de gestion comprennent des renseignements portant notamment sur :

- notre performance sur le plan des finances et de l'exploitation, y compris la performance de nos filiales;
- les attentes quant aux stratégies et objectifs en matière de croissance et d'expansion;
- les flux de trésorerie attendus et les options de financement futures à notre disposition, notamment la gestion de notre portefeuille;
- la croissance prévue du dividende;
- les prévisions quant à l'accès à des sources de financement et le coût prévu du capital;
- les coûts et les calendriers prévus à l'égard des projets planifiés, notamment les projets en construction et en cours d'aménagement;
- les prévisions concernant les dépenses en immobilisations et les obligations contractuelles;
- les processus de réglementation à suivre et leurs résultats prévus;
- l'issue de toute action en justice, notamment l'arbitrage et les indemnités d'assurance;
- l'incidence prévue de modifications à venir au régime fiscal et aux normes comptables, d'engagements futurs et de passifs éventuels;
- les prévisions quant aux conditions dans l'industrie, à la conjoncture et au contexte économique.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie de la performance future. Les résultats et événements réels pourraient varier considérablement de ceux prévus du fait des hypothèses, des risques et des incertitudes auxquels la société est soumise ou des événements qui se produisent après la date de publication du présent rapport de gestion.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les informations prospectives sont fondées sur les hypothèses clés qui suivent et sont soumises aux risques et incertitudes ci-après :

### **Hypothèses**

- les décisions de réglementation et leur incidence;
- les arrêts d'exploitation prévus et imprévus et le taux d'utilisation de nos actifs pipeliniers, énergétiques et de stockage;
- l'intégrité et la fiabilité de nos actifs;
- les prévisions relatives aux coûts de construction, calendriers et dates d'achèvement;
- l'accès aux marchés des capitaux, notamment grâce à la gestion de notre portefeuille;
- les prévisions quant aux conditions dans l'industrie, à la conjoncture et au contexte économique;
- les taux d'inflation et les prix des produits de base;
- les taux d'intérêt, d'imposition et de change;
- la nature et la portée des activités de couverture.

### **Risques et incertitudes**

- notre capacité de mettre en œuvre nos priorités stratégiques et la question de savoir si elles donneront les résultats escomptés;
- notre capacité à mettre en application une stratégie de répartition du capital qui s'harmonise avec notre objectif de maximiser la valeur actionnariale;
- le rendement en matière d'exploitation de nos actifs pipeliniers, énergétiques et de stockage;
- la capacité vendue et les prix obtenus par nos entreprises pipelinères;
- le montant des paiements de capacité et les produits tirés des actifs de production d'électricité attribuables à la capacité disponible;
- les volumes de production des bassins d'approvisionnement;
- la construction et l'achèvement des projets d'investissement;
- les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux;
- la disponibilité et le prix des produits de base sur le marché;
- l'accès aux marchés des capitaux selon des modalités avantageuses;
- les taux d'intérêt, d'imposition et de change;
- l'exécution, par nos contreparties, de leurs obligations et le risque de crédit lié à nos contreparties;
- les décisions de réglementation et l'issue de toute action en justice, notamment l'arbitrage et les indemnités d'assurance;
- les modifications apportées aux lois et règlements dans le domaine de l'environnement et dans d'autres domaines;
- notre capacité à prévoir et à évaluer correctement les changements apportés aux politiques et à la réglementation gouvernementales;
- la concurrence dans les secteurs des pipelines, de l'énergie et du stockage;
- des conditions météorologiques inattendues ou inhabituelles;
- des manifestations de désobéissance civile;
- la cybersécurité et les innovations technologiques;
- la conjoncture économique en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale.

Le lecteur trouvera des renseignements sur ces facteurs et sur d'autres encore dans le présent rapport de gestion et dans les autres rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la SEC, notamment le rapport de gestion figurant dans notre rapport annuel de 2018.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le lecteur ne devrait pas se fier outre mesure aux présentes informations prospectives, étant donné que les résultats réels pourraient afficher des différences appréciables, et il ne devrait avoir recours aux perspectives financières ou à l'information axée sur ce qui est à venir que dans l'esprit où elles ont été avancées. Nous ne mettons pas à jour les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si la loi l'exige.

### **POUR UN COMPLÈMENT D'INFORMATION**

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de TC Énergie dans notre notice annuelle et dans d'autres documents d'information accessibles dans le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

### **MESURES NON CONFORMES AUX PCGR**

Le présent rapport de gestion fait mention des mesures non conformes aux PCGR suivantes :

- BAIIA comparable;
- BAII comparable;
- résultat comparable;
- résultat comparable par action ordinaire;
- fonds provenant de l'exploitation;
- fonds provenant de l'exploitation comparables;
- flux de trésorerie distribuables comparables;
- flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire.

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR, et c'est pourquoi elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités.

### **Mesures comparables**

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR en fonction de postes particuliers que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée. Sauf mention contraire, ces mesures comparables sont calculées d'une manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de postes particuliers pour chaque période au besoin.

Toute décision de ne pas ajuster les chiffres pour tenir compte d'un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Les postes particuliers peuvent notamment porter sur ce qui suit :

- certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques;
- des remboursements d'impôts sur le bénéfice et des ajustements apportés aux taux d'imposition en vigueur;
- des gains ou des pertes sur la vente d'actifs ou d'actifs destinés à la vente;
- des règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et des règlements dans le cadre de faillites;
- l'incidence de décisions rendues par des organismes de réglementation ou de règlements d'arbitrage portant sur le résultat d'exercices précédents;
- des coûts de restructuration;
- la dépréciation de l'écart d'acquisition, d'investissements et d'autres d'actifs;
- des coûts d'acquisition et d'intégration.

Nous excluons les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur d'instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent généralement des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Étant donné que ces montants ne reflètent pas fidèlement les gains et les pertes qui seront réalisés au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de nos activités sous-jacentes.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le tableau qui suit présente nos mesures non conformes aux PCGR et leur mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

Mesure comparable	Mesure conforme aux PCGR
BAIIA comparable	bénéfice sectoriel
BAII comparable	bénéfice sectoriel
résultat comparable	bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires
résultat comparable par action ordinaire	bénéfice net par action ordinaire
fonds provenant de l'exploitation comparables	entrées nettes liées aux activités d'exploitation
flux de trésorerie distribuables comparables	entrées nettes liées aux activités d'exploitation

### **BAIIA comparable et BAII comparable**

Le BAIIA comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction de certains postes particuliers, exclusion faite des charges d'amortissement hors trésorerie. Nous utilisons le BAIIA comparable comme une mesure du bénéfice tiré des activités courantes de la société. Il s'agit d'un indicateur utile de notre performance, que nous présentons aussi sur une base consolidée. Le BAII comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction de postes particuliers. Il s'agit d'un outil efficace pour évaluer les tendances dans chaque secteur.

### **Résultat comparable et résultat comparable par action ordinaire**

Le résultat comparable représente le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires, sur une base consolidée, ajusté en fonction de postes particuliers. Le résultat comparable englobe le bénéfice sectoriel, les intérêts débiteurs, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction, les intérêts créditeurs et autres, les impôts sur le bénéfice, la participation sans contrôle et les dividendes sur les actions privilégiées, après ajustement en fonction de postes particuliers. Se reporter à la rubrique « Résultats consolidés » pour un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le bénéfice net par action ordinaire.

### **Fonds provenant de l'exploitation et fonds provenant de l'exploitation comparables**

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les entrées nettes liées aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile pour évaluer les flux de trésorerie d'exploitation consolidés étant donné qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pour la période visée, et qu'ils fournissent une mesure uniforme de la production de rentrées par nos actifs. Les fonds provenant de l'exploitation comparables sont ajustés en fonction de l'incidence sur la trésorerie de postes particuliers. Se reporter à la rubrique « Situation financière » pour un rapprochement avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation.

### **Flux de trésorerie distribuables comparables et flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire**

Nous croyons que les flux de trésorerie distribuables comparables sont une mesure supplémentaire utile de la performance qui définit les liquidités disponibles pour les actionnaires ordinaires avant l'affectation des capitaux. Les flux de trésorerie distribuables comparables correspondent aux fonds provenant de l'exploitation comparables diminués des dividendes sur les actions privilégiées, des distributions aux participations sans contrôle et des dépenses d'investissement de maintien non recouvrables.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les dépenses d'investissement de maintien représentent les dépenses engagées pour maintenir la capacité opérationnelle, l'intégrité et la fiabilité de nos actifs et elles tiennent compte des montants attribuables à notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien liées à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Dans les faits, nous avons la possibilité de recouvrer à même les droits la totalité des dépenses d'investissement de maintien consacrées à nos secteurs des gazoducs au Canada, des gazoducs aux États-Unis et des pipelines de liquides. C'est pourquoi le calcul des flux de trésorerie distribuables comparables et des flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire présentés tient compte seulement d'une réduction au titre des dépenses d'investissement de maintien recouvrables.

Se reporter à la rubrique « Situation financière » pour un rapprochement avec les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation.

## Résultats consolidés – deuxième trimestre de 2019

À compter du premier trimestre de 2019, le secteur précédemment appelé Énergie est renommé Énergie et stockage.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Gazoducs – Canada	242	280	511	533
Gazoducs – États-Unis	663	541	1 455	1 189
Gazoducs – Mexique	113	118	229	255
Pipelines de liquides	542	390	1 002	731
Énergie et stockage	278	191	326	241
Siège social	(15)	72	(34)	(9)
<b>Total du bénéfice sectoriel</b>	<b>1 823</b>	<b>1 592</b>	<b>3 489</b>	<b>2 940</b>
Intérêts débiteurs	(588)	(558)	(1 174)	(1 085)
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	99	113	238	218
Intérêts créditeurs et autres	106	(92)	269	(29)
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>	<b>1 440</b>	<b>1 055</b>	<b>2 822</b>	<b>2 044</b>
Charge d'impôts	(217)	(153)	(453)	(274)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 223</b>	<b>902</b>	<b>2 369</b>	<b>1 770</b>
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	(57)	(76)	(158)	(170)
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>	<b>1 166</b>	<b>826</b>	<b>2 211</b>	<b>1 600</b>
Dividendes sur les actions privilégiées	(41)	(41)	(82)	(81)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 125</b>	<b>785</b>	<b>2 129</b>	<b>1 519</b>
<b>Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué</b>	<b>1,21 \$</b>	<b>0,88 \$</b>	<b>2,30 \$</b>	<b>1,70 \$</b>

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 340 millions de dollars et de 610 millions de dollars (0,33 \$ et 0,60 \$ par action ordinaire) pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018. Le bénéfice net par action ordinaire tient compte de l'effet dilutif des actions ordinaires émises dans le cadre de notre RRD en 2018 et en 2019 et de notre programme d'émission au cours du marché en 2018.

Le bénéfice net des deux périodes considérées comprenait des gains et des pertes non réalisés découlant de changements dans des activités de gestion des risques, ainsi que certains autres postes particuliers mentionnés ci-dessous, qui ont été retranchés du résultat comparable.

Les résultats de 2019 comprennent les éléments suivants :

- un gain de 54 millions de dollars, après les impôts, sur la vente de notre centrale de Coolidge, en mai 2019;
- une économie d'impôts reportés de 32 millions de dollars découlant de la réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta qui s'applique à nos entreprises canadiennes qui ne sont pas assujetties à la comptabilité des activités à tarifs réglementés;
- un gain de 6 millions de dollars, après les impôts, et une perte de 6 millions de dollars, après les impôts, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, découlant de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les résultats de 2018 comprenaient les éléments suivants :

- des pertes de 11 millions de dollars et de 5 millions de dollars, après les impôts, pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, respectivement, découlant de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

Ces sommes ont été exclues du résultat comparable, car nous considérons que les transactions ou les ajustements dont elles découlent ne font pas partie de nos activités sous-jacentes.

Le rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat comparable est présenté dans le tableau ci-après.

### RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET ET DU RÉSULTAT COMPARABLE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 125</b>	785	<b>2 129</b>	1 519
<b>Postes particuliers (déduction faite des impôts) :</b>				
Profit sur la vente de notre centrale de Coolidge	(54)	—	(54)	—
Réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta	(32)	—	(32)	—
Contrats de commercialisation de l'électricité du nord-est des États-Unis	(6)	11	6	5
Activités de gestion des risques <sup>1</sup>	(109)	(28)	(138)	108
<b>Résultat comparable</b>	<b>924</b>	768	<b>1 911</b>	1 632
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b>	<b>1,21 \$</b>	0,88 \$	<b>2,30 \$</b>	1,70 \$
<b>Postes particuliers (déduction faite des impôts) :</b>				
Profit sur la vente de notre centrale de Coolidge	(0,06)	—	(0,06)	—
Réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta	(0,03)	—	(0,03)	—
Contrats de commercialisation de l'électricité du nord-est des États-Unis	(0,01)	0,01	0,01	0,01
Activités de gestion des risques	(0,11)	(0,03)	(0,15)	0,12
<b>Résultat comparable par action ordinaire</b>	<b>1,00 \$</b>	0,86 \$	<b>2,07 \$</b>	1,83 \$

1	Activités de gestion des risques (en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
		2019	2018	2019	2018
	Installations énergétiques au Canada	1	1	—	3
	Installations énergétiques aux États-Unis	8	39	(52)	(62)
	Commercialisation des liquides	49	62	34	55
	Stockage de gaz naturel	(2)	(3)	(5)	(6)
	Change	87	(60)	207	(139)
	Impôts sur le bénéfice attribuables aux activités de gestion des risques	(34)	(11)	(46)	41
	<b>Total des gains (pertes) non réalisé(e)s découlant des activités de gestion des risques</b>	<b>109</b>	28	<b>138</b>	(108)



DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**RAPPROCHEMENT DU BAIIA COMPARABLE ET DU RÉSULTAT COMPARABLE**

Le BAIIA comparable représente le bénéfice sectoriel ajusté en fonction de certains aspects des postes particuliers présentés ci-dessus et exclut les charges d'amortissement hors trésorerie.

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>BAIIA comparable</b>				
Gazoducs – Canada	528	545	1 084	1 039
Gazoducs – États-Unis	857	704	1 829	1 508
Gazoducs – Mexique	141	142	287	302
Pipelines de liquides	582	413	1 145	844
Énergie et stockage	219	202	370	378
Siège social	(3)	(15)	(8)	(17)
<b>BAIIA comparable</b>	<b>2 324</b>	<b>1 991</b>	<b>4 707</b>	<b>4 054</b>
Amortissement	(621)	(570)	(1 229)	(1 105)
Intérêts débiteurs	(588)	(558)	(1 174)	(1 085)
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	99	113	238	218
Intérêts créditeurs et autres inclus dans le résultat comparable	7	55	36	118
Charge d'impôts incluse dans le résultat comparable	(199)	(146)	(427)	(317)
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	(57)	(76)	(158)	(170)
Dividendes sur les actions privilégiées	(41)	(41)	(82)	(81)
<b>Résultat comparable</b>	<b>924</b>	<b>768</b>	<b>1 911</b>	<b>1 632</b>

**BAIIA comparable – comparaison de 2019 et de 2018**

Le BAIIA comparable a augmenté de 333 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2019 comparativement à celui de la même période en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence nette des éléments suivants :

- l'apport accru des pipelines de liquides découlant principalement de l'accroissement des volumes sur le réseau d'oléoducs Keystone et du résultat plus élevé tiré des activités de commercialisation des liquides;
- l'apport plus élevé des gazoducs aux États-Unis attribuable essentiellement au résultat accru découlant de la mise en service des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf;
- l'apport accru du secteur Énergie et stockage attribuable principalement à la hausse du résultat inscrit par Bruce Power par suite de l'accroissement des prix de l'électricité réalisés, ce facteur en partie contrebalancé par la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne en 2018;
- la baisse des impôts sur le bénéfice transférés se rapportant au réseau de NGTL et au réseau principal au Canada faisant suite à l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt entrée en vigueur en juin 2019, en partie annulée par l'accroissement de l'amortissement et l'augmentation des revenus incitatifs liés au réseau principal au Canada en 2019;
- l'incidence du raffermissement du dollar américain sur la conversion en dollars canadiens du résultat de nos activités américaines et mexicaines.

Le BAIIA comparable a augmenté de 653 millions de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2019 comparativement à celui de la même période en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence nette des éléments suivants :

- l'apport plus élevé des gazoducs aux États-Unis attribuable essentiellement au résultat accru découlant de la mise en service des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf;

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- l'apport accru des pipelines de liquides découlant principalement de l'accroissement des volumes sur le réseau d'oléoducs Keystone et du résultat plus élevé tiré des activités de commercialisation des liquides;
- l'apport plus élevé des gazoducs au Canada attribuable principalement au recouvrement, pour le réseau principal au Canada, de la charge d'amortissement plus élevée, ainsi qu'à la hausse des revenus incitatifs en 2019, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des impôts sur le bénéfice transférés se rapportant au réseau de NGTL et au réseau principal au Canada faisant suite à l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt;
- la baisse de l'apport du secteur Énergie et stockage, principalement à cause de la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne en 2018, en partie compensée par la hausse du résultat inscrit par Bruce Power par suite d'un accroissement des prix de l'électricité réalisés et l'augmentation des revenus tirés des fonds investis pour couvrir les avantages de retraite futurs;
- l'incidence du raffermissement du dollar américain sur la conversion en dollars canadiens du résultat de nos activités américaines et mexicaines.

Étant donné le traitement à titre de coûts transférables des impôts sur le bénéfice de nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada, la modification avantageuse du régime fiscal que représente pour ces actifs l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt a eu pour effet de réduire notre BAIIA comparable, sans toutefois se répercuter sur notre bénéfice net.

### Résultat comparable – comparaison de 2019 et de 2018

Le résultat comparable a augmenté de 156 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire) pour le trimestre clos le 30 juin 2019 comparativement à celui de la même période en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence nette des éléments suivants :

- les variations du BAIIA comparable décrites ci-dessus;
- l'augmentation de la charge d'amortissement, surtout en ce qui concerne les gazoducs au Canada, qui est entièrement recouverte par le truchement de la tarification comme il est indiqué ci-dessus dans l'analyse du BAIIA comparable et qui n'a donc pas d'effet sur le bénéfice comparable. L'augmentation de cette charge consolidée reflète également la mise en service de nouveaux projets;
- la diminution des intérêts créditeurs et autres, qui s'explique par les pertes réalisées en 2019 sur les dérivés utilisés pour gérer notre exposition aux fluctuations des taux de change sur le bénéfice libellé en dollars américains;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice imputable à l'augmentation du bénéfice comparable avant les impôts et à la réduction des écarts liés aux taux d'imposition étrangers, atténuée par des impôts transférés inférieurs relativement à nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada;
- l'augmentation des intérêts débiteurs imputable surtout aux emprunts à court terme plus élevés, aux émissions de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des titres échus, ainsi qu'à l'incidence du change sur la conversion des intérêts libellés en dollars américains.

Le résultat comparable a augmenté de 279 millions de dollars (0,24 \$ par action ordinaire) pour le semestre clos le 30 juin 2019 comparativement à celui de la même période en 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence nette des éléments suivants :

- les variations du BAIIA comparable décrites ci-dessus;
- l'augmentation de la charge d'amortissement, surtout en ce qui concerne les gazoducs au Canada, qui est entièrement recouverte par le truchement de la tarification comme il est indiqué ci-dessus dans l'analyse de la hausse du BAIIA comparable et qui n'a donc pas d'effet sur le bénéfice comparable. L'augmentation de cette charge consolidée reflète également la mise en service de nouveaux projets;
- la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice imputable à l'augmentation du bénéfice comparable avant les impôts et à la réduction des écarts liés aux taux d'imposition étrangers, atténuée par des impôts transférés inférieurs relativement à nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada;

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- l'augmentation des intérêts débiteurs imputable surtout aux émissions de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des titres échus, aux emprunts à court terme plus élevés, ainsi qu'à l'incidence du change sur la conversion des intérêts libellés en dollars américains;
- la diminution des intérêts créditeurs et autres, qui s'explique par le fait que les dérivés utilisés pour gérer notre exposition aux fluctuations des taux de change sur le bénéfice libellé en dollars américains ont donné lieu à des pertes réalisées en 2019 alors qu'ils s'étaient soldés par des gains réalisés en 2018.

Le résultat comparable par action ordinaire pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 tient également compte de l'effet dilutif des actions ordinaires émises dans le cadre de notre RRD en 2018 et en 2019 et de notre programme d'émission au cours du marché en 2018.

## Programme d'investissement

Nous sommes à aménager des installations de qualité dans le cadre de notre programme d'investissement. Ces éléments d'infrastructure de longue durée reposent sur des ententes commerciales à long terme avec des contreparties solvables ou des entreprises réglementées et devraient assurer une croissance appréciable du résultat et des flux de trésorerie.

Notre programme d'investissement comprend un montant d'environ 32 milliards de dollars de projets garantis, à savoir des projets engagés et bénéficiant d'un soutien sur le plan commercial qui sont en construction ou en processus d'obtention de permis, mais non encore entièrement approuvés. D'autres projets en cours d'aménagement, dont le coût se situe à 21 milliards de dollars, bénéficient aussi d'un soutien commercial, sauf mention contraire, mais l'échéancier de réalisation et les coûts de projet qui s'y rapportent sont plus incertains et sont conditionnels à l'obtention de certaines autorisations. Au cours du premier semestre de 2019, des projets totalisant environ 5,6 milliards de dollars ont été mis en service; il s'agit notamment de Mountaineer XPress, de Golf XPress, de divers prolongements du réseau de NGTL et du pipeline White Spruce.

Les dépenses d'investissement de maintien des trois prochaines années de nos secteurs d'activité sont comprises dans le tableau des projets garantis. Les dépenses d'investissement de maintien consacrées aux activités des gazoducs réglementés au Canada et aux États-Unis sont ajoutées à la base tarifaire; nous avons la possibilité de tirer un rendement de ces dépenses et de les recouvrer à même les droits en vigueur ou futurs. Ce traitement s'apparente à celui que nous réservons aux dépenses en immobilisations visant la capacité de ces gazoducs. Les arrangements tarifaires visant les activités du secteur des pipelines de liquides prévoient le recouvrement des dépenses d'investissement de maintien.

Tous les projets sont assujettis à des ajustements des coûts et du calendrier de réalisation en raison des conditions météorologiques, des conditions du marché, de modifications mineures du tracé, des conditions d'obtention des permis, du calendrier des travaux et des dates relatives aux permis réglementaires, entre autres facteurs. Les montants figurant dans les tableaux ci-après ne tiennent compte ni des intérêts capitalisés ni des provisions pour les fonds utilisés pendant la construction.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Projets garantis

(en milliards de dollars)	Année de mise en service prévue	Coût estimatif du projet <sup>1</sup>	Valeur comptable au 30 juin 2019
<b>Gazoducs – Canada</b>			
Réseau principal au Canada	2019-2022	0,4	0,1
Réseau de NGTL	2019	2,6	2,2
	2020	2,1	0,4
	2021	2,6	0,1
	2022+	1,5	—
Coastal GasLink <sup>2,3</sup>	2023	6,2	0,3
Dépenses d'investissement de maintien des projets réglementés	2019-2021	1,8	0,3
<b>Gazoducs – États-Unis</b>			
Columbia Gas			
Modernisation II	2019-2020	1,1 US	0,6 US
Autres investissements dans la capacité	2019-2021	1,1 US	0,1 US
Dépenses d'investissement de maintien des projets réglementés	2019-2021	2,0 US	0,2 US
<b>Gazoducs – Mexique</b>			
Sur de Texas	2019	1,6 US	1,6 US
Villa de Reyes	2019-2020	0,9 US	0,7 US
Tula	2021	0,7 US	0,6 US
<b>Pipelines de liquides</b>			
Autres investissements dans la capacité	2020	0,1	—
Dépenses d'investissement de maintien recouvrables	2019-2021	0,1	—
<b>Énergie et stockage</b>			
Napanee	2019	1,8	1,7
Bruce Power – Allongement du cycle de vie <sup>4</sup>	2019-2023	2,2	0,8
<b>Autres</b>			
Dépenses d'investissement de maintien non recouvrables <sup>5</sup>	2019-2021	0,7	0,1
		<b>29,5</b>	<b>9,8</b>
Incidence du change sur les projets garantis <sup>6</sup>		<b>2,3</b>	<b>1,2</b>
<b>Total des projets garantis (en dollars CA)</b>		<b>31,8</b>	<b>11,0</b>

1 Reflète notre quote-part des coûts liés aux coentreprises, le cas échéant, et l'intégralité des coûts relatifs aux actifs détenus en propriété exclusive ou par l'intermédiaire de TC PipeLines, LP.

2 Reflète la totalité des capitaux nécessaires, avant la participation d'éventuels coentrepreneurs ou la conclusion d'un financement de projet.

3 La valeur comptable est présentée déduction faite des encaissements obtenus au quatrième trimestre de 2018 de certains participants à la coentreprise avec LNG Canada au titre du remboursement de quelque 0,5 milliard de dollars des coûts préalables à la décision d'investissement finale conformément aux accords de projet.

4 Reflète la quote-part qui nous revient dans les coûts du programme de remplacement de composantes principales du réacteur 6, qui devrait être mis en service en 2023, ainsi que les montants à investir jusqu'en 2023 conformément au programme de gestion d'actifs.

5 Comprennent les dépenses d'investissement de maintien non recouvrables de tous les secteurs, qui se rapportent principalement à notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien de Bruce Power et à d'autres actifs du secteur Énergie et stockage.

6 Reflète un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,31 au 30 juin 2019.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Projets en cours d'aménagement**

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous reflètent les estimations les plus récentes pour chaque projet selon les documents déposés auprès des différents organismes de réglementation ou autrement établis par la direction.

(en milliards de dollars)	Coût estimatif du projet <sup>1</sup>	Valeur comptable au 30 juin 2019
<b>Gazoducs – Canada</b>		
Réseau de NGTL – Merrick	1,9	—
<b>Gazoducs – États-Unis</b>		
Autres investissements dans la capacité <sup>2</sup>	0,4 US	—
<b>Pipelines de liquides</b>		
Keystone XL <sup>3</sup>	8,0 US	0,9 US
Terminaux de Heartland et de TC <sup>4</sup>	0,9	0,1
Grand Rapids, phase 2 <sup>4</sup>	0,7	—
Terminal de Keystone à Hardisty <sup>4</sup>	0,3	0,1
<b>Énergie et stockage</b>		
Bruce Power – Allongement du cycle de vie <sup>5</sup>	6,0	—
	18,2	1,1
Incidence du change sur les projets en cours d'aménagement <sup>6</sup>	2,6	0,3
<b>Total des projets en cours d'aménagement (en dollars CA)</b>	<b>20,8</b>	<b>1,4</b>

- 1 Reflète notre quote-part des coûts liés aux coentreprises, le cas échéant, et l'intégralité des coûts relatifs aux actifs détenus en propriété exclusive ou par l'intermédiaire de TC Pipelines, LP.
- 2 Comprend les projets assujettis à l'obtention d'une décision d'investissement finale positive de la part des clients.
- 3 La valeur comptable tient compte du montant restant après déduction de la charge de dépréciation comptabilisée en 2015, de même que d'autres montants capitalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une partie de ces coûts est recouvrable, dans certaines conditions, auprès des expéditeurs.
- 4 Les approbations réglementaires ont été obtenues, et nous cherchons actuellement à conclure d'autres ententes commerciales à l'appui de ce projet.
- 5 Reflète notre quote-part des coûts du programme de remplacement de composantes principales des réacteurs 3, 4, 5, 7 et 8, de même que les coûts résiduels du programme de gestion des actifs après 2023.
- 6 Compte tenu d'un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,31 au 30 juin 2019.

## Perspectives

### Résultats comparables consolidés

Dans l'ensemble, nos perspectives à l'égard de 2019 restent semblables à celles énoncées dans le rapport annuel de 2018, compte tenu de l'incidence nette des éléments suivants :

- la hausse attendue des volumes sur le réseau d'oléoducs Keystone et l'apport plus élevé des activités de commercialisation des liquides;
- le retard du début de l'exploitation de la centrale de Napanee et du gazoduc Sur de Texas;
- l'incertitude entourant l'incidence des derniers points de la réforme fiscale aux États-Unis, qui devraient être présentés vers la fin de 2019, sur le coût de financement de certaines de nos installations aux États-Unis;
- la vente d'actifs et l'utilisation du produit de la vente.

### Dépenses d'investissement consolidées

Le total de nos dépenses d'investissement prévues pour 2019 indiqué dans le rapport annuel de 2018 n'a pas été modifié de manière importante.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Gazoducs – Canada

Le tableau qui suit constitue un rapprochement du BAIIA comparable et du BAII comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Réseau de NGTL	268	311	560	582
Réseau principal au Canada	233	204	470	397
Autres gazoducs au Canada <sup>1</sup>	27	30	54	60
<b>BAIIA comparable</b>	<b>528</b>	<b>545</b>	<b>1 084</b>	<b>1 039</b>
Amortissement	(286)	(265)	(573)	(506)
<b>BAII comparable et bénéfice sectoriel</b>	<b>242</b>	<b>280</b>	<b>511</b>	<b>533</b>

1 Ces données comprennent les résultats de Foothills, de Ventures LP et de la portion canadienne de Great Lakes, la quote-part nous revenant du bénéfice de TQM, les frais généraux et frais d'administration et les coûts liés à l'expansion des affaires se rapportant à notre secteur des gazoducs au Canada.

Le BAII comparable et le bénéfice sectoriel du secteur Gazoducs – Canada ont diminué de 38 millions de dollars et de 22 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018.

Le bénéfice net et le BAIIA comparable des gazoducs à tarifs réglementés au Canada varient principalement en fonction de notre RCA approuvé, de notre base d'investissement, du ratio du capital-actions ordinaire réputé et des revenus au titre des incitatifs. Les variations de l'amortissement, des charges financières et des impôts ont également une incidence sur le BAIIA comparable, mais elles n'ont pas un effet important sur le bénéfice net puisque ces éléments sont recouverts presque en totalité par le truchement des produits au moyen des coûts transférés.

## BÉNÉFICE NET ET BASE D'INVESTISSEMENT MOYENNE

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice net</b>				
Réseau de NGTL	118	96	231	188
Réseau principal au Canada	42	44	86	81
<b>Base d'investissement moyenne</b>				
Réseau de NGTL			11 376	9 250
Réseau principal au Canada			3 666	3 829

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, le bénéfice net du réseau de NGTL a progressé de 22 millions de dollars et de 43 millions de dollars, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018. Cette progression s'explique par la base d'investissement moyenne plus élevée, qui fait suite à l'expansion constante des réseaux. Le réseau de NGTL est exploité aux termes du règlement de 2018-2019, qui prévoit un RCA de 10,1 % sur un ratio du capital-actions ordinaire réputé de 40 %, un mécanisme de partage de l'écart à partir des coûts fixes annuels d'exploitation, d'entretien et d'administration et le traitement de tous les autres coûts au moyen des coûts transférables.



## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le bénéfice net du réseau principal au Canada a diminué de 2 millions de dollars et augmenté de 5 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes de 2018. L'augmentation observée pour le semestre clos le 30 juin 2019 est attribuable principalement à la hausse des revenus incitatifs. Nous n'avons pas inscrit de revenus incitatifs au premier semestre de 2018, en attendant l'issue de l'examen des droits relatifs au réseau principal au Canada pour la période 2018-2020. La décision de 2018 de l'ONÉ, reçue en décembre 2018, reconduit l'accord d'encouragement établi dans la décision de 2014 de l'ONÉ, de même que les chiffres approuvés, soit un RCA de 10,1 % sur un ratio du capital-actions réputé de 40 %. Par conséquent, nous avons comptabilisé les revenus incitatifs de 2018 au cours du quatrième trimestre de 2018.

**BAIIA COMPARABLE**

Le BAIIA comparable des gazoducs au Canada a diminué de 17 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2019 et augmenté de 45 millions de dollars pour le semestre clos à la même date, comparativement à celui des périodes correspondantes de 2018. Les variations résultent de l'incidence nette des éléments suivants :

- la baisse des impôts sur le bénéfice transférés relativement au réseau de NGTL et au réseau principal au Canada par suite de l'instauration par le gouvernement canadien, en juin 2019, de l'accélération de l'amortissement aux fins de l'impôt, qui permet aux entreprises canadiennes d'amortir plus rapidement le coût de leurs investissements. Étant donné le traitement à titre de coûts transférables des impôts sur le bénéfice de nos gazoducs à tarifs réglementés au Canada, cette modification avantageuse du régime fiscal a pour effet de réduire notre BAIIA comparable, sans toutefois se répercuter sur notre bénéfice net;
- l'amortissement accru du réseau principal au Canada découlant de la hausse de tarifs approuvée dans la décision de 2018 de l'ONÉ;
- la hausse des revenus incitatifs se rapportant au réseau principal au Canada;
- le résultat de base plus élevé enregistré pour le réseau de NGTL.

**AMORTISSEMENT**

L'amortissement a augmenté de 21 millions de dollars et de 67 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, principalement en raison d'un accroissement des taux d'amortissement composés approuvés dans la décision de 2018 de l'ONÉ concernant le réseau principal, ainsi que par suite de la mise en service d'installations additionnelles du réseau de NGTL.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Gazoducs – États-Unis

Le tableau qui suit constitue un rapprochement du BAIIA comparable et du BAII comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Columbia Gas	307	202	615	433
ANR	113	118	266	259
TC PipeLines, LP <sup>1,2</sup>	26	33	62	72
Great Lakes <sup>3</sup>	17	21	47	56
Midstream	32	29	69	59
Columbia Gulf	49	30	84	56
Autres gazoducs aux États-Unis <sup>4</sup>	18	16	37	31
Participations sans contrôle <sup>5</sup>	79	97	191	215
<b>BAIIA comparable</b>	<b>641</b>	546	<b>1 371</b>	1 181
Amortissement	(145)	(128)	(280)	(250)
<b>BAII comparable</b>	<b>496</b>	418	<b>1 091</b>	931
Incidence du change	167	123	364	258
<b>BAII comparable et bénéfice sectoriel</b> (en dollars CA)	<b>663</b>	541	<b>1 455</b>	1 189

- 1 Tient compte du bénéfice que tire TC PipeLines, LP de ses participations dans huit gazoducs, de même que des frais généraux et frais d'administration liés à TC PipeLines, LP.
- 2 Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, notre participation dans TC PipeLines, LP se chiffrait à 25,5 %, soit le même pourcentage qu'aux périodes correspondantes de 2018.
- 3 Représente notre participation directe de 53,55 % dans Great Lakes. TC PipeLines, LP détient la participation restante de 46,45 %.
- 4 Comprend les résultats de notre participation effective dans Millennium et Hardy Storage, ainsi que les frais généraux et frais d'administration et les coûts liés à l'expansion des affaires se rapportant à notre secteur des gazoducs aux États-Unis.
- 5 Représente les résultats attribuables à la portion de TC PipeLines, LP, qui ne nous appartient pas.

Le BAII comparable et le bénéfice sectoriel du secteur des gazoducs aux États-Unis ont progressé de 122 millions de dollars et de 266 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018. En plus des augmentations nettes du BAIIA comparable indiquées ci-après, le raffermissement du dollar américain en 2019 a eu une incidence positive sur le bénéfice sectoriel équivalent de nos installations américaines en dollars canadiens comparativement aux mêmes périodes en 2018.

Le BAIIA comparable des gazoducs aux États-Unis pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 a augmenté de 95 millions de dollars US et de 190 millions de dollars US, respectivement, par rapport aux mêmes périodes en 2018, en raison principalement de l'effet net des éléments suivants :

- l'accroissement des résultats tirés des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf mis en service;
- la diminution du résultat tiré de Bison (actif détenu en propriété exclusive par TC Pipelines, LP) à cause de la décision de certains clients qui ont choisi en 2018 de régler en totalité le montant des produits d'exploitation contractuels à venir et de résilier les contrats sous-jacents.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

### **AMORTISSEMENT**

L'amortissement a augmenté de 17 millions de dollars US et de 30 millions de dollars US pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, principalement en raison des nouveaux projets mis en service; l'augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse de l'amortissement des immobilisations corporelles par suite de la dépréciation des actifs de Bison (actif détenu en propriété exclusive par TC Pipelines, LP) comptabilisée en 2018.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Gazoducs – Mexique

Le tableau qui suit constitue un rapprochement du BAIIA comparable et du BAII comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Topolobampo	40	42	80	86
Tamazunchale	31	32	62	63
Mazatlán	17	19	35	39
Guadalajara	16	16	32	35
Sur de Texas <sup>1</sup>	3	1	8	10
Autres	—	—	—	4
<b>BAIIA comparable</b>	<b>107</b>	110	<b>217</b>	237
Amortissement	(21)	(18)	(44)	(37)
<b>BAII comparable</b>	<b>86</b>	92	<b>173</b>	200
Incidence du change	27	26	56	55
<b>BAII comparable et bénéfice sectoriel (en dollars CA)</b>	<b>113</b>	118	<b>229</b>	255

1 Représente notre quote-part du bénéfice tiré de notre participation de 60 %. Les résultats de Sur de Texas tiennent compte d'une provision pour les fonds utilisés pendant la construction, déduction faite des intérêts débiteurs sur un prêt intersociétés consenti par TC Énergie. Ces intérêts débiteurs sont entièrement compensés dans les intérêts créditeurs et autres, dans le secteur Siège social.

Le BAII comparable et le bénéfice sectoriel du secteur des gazoducs au Mexique ont diminué de 5 millions de dollars et de 26 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018. La baisse du BAIIA, décrite ci-après, a été en partie compensée par un raffermissement du dollar américain en 2019, qui a eu une incidence positive sur le résultat comparable équivalent en dollars canadiens.

Le BAIIA comparable des gazoducs au Mexique pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 a fléchi de 3 millions de dollars US et de 20 millions de dollars US, respectivement, par rapport aux mêmes périodes en 2018, en grande partie par suite de la diminution des produits d'exploitation faisant suite essentiellement aux changements apportés au moment de leur constatation en 2018.

Nous n'avons encore inscrit aucun bénéfice opérationnel relativement au gazoduc Sur de Texas, même si celui-ci était terminé sur le plan mécanique et prêt à être mis en service à la fin de juin 2019. Se reporter à la rubrique « Faits récents » pour un complément d'information.

**AMORTISSEMENT**

L'amortissement a augmenté de 3 millions de dollars US et de 7 millions de dollars US pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, en raison de la mise en service de nouveaux actifs et d'autres ajustements.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Pipelines de liquides

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA comparable et du BAII comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestre clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Réseau d'oléoducs Keystone	444	352	868	692
Pipelines en Alberta	41	37	80	76
Commercialisation des liquides et autres	97	24	197	76
<b>BAIIA comparable</b>	<b>582</b>	413	<b>1 145</b>	844
Amortissement	(89)	(85)	(177)	(168)
<b>BAII comparable</b>	<b>493</b>	328	<b>968</b>	676
Poste particulier :				
Activités de gestion des risques	49	62	34	55
<b>Bénéfice sectoriel</b>	<b>542</b>	390	<b>1 002</b>	731

### BAII comparable libellé comme suit :

Dollars CA	95	89	184	182
Dollars US	298	185	588	387
Incidence du change	100	54	196	107
<b>BAII comparable</b>	<b>493</b>	328	<b>968</b>	676

Le bénéfice sectoriel du secteur des pipelines de liquides a progressé de 152 millions de dollars et de 271 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018; il comprend les gains non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments dérivés liés à notre entreprise de commercialisation des liquides, qui ont été exclus du calcul du BAII comparable.

Le BAIIA comparable des pipelines de liquides a augmenté de 169 millions de dollars et de 301 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, par rapport aux mêmes périodes en 2018, en raison des éléments suivants :

- la hausse des volumes sur le réseau d'oléoducs Keystone;
- l'apport plus élevé tiré des activités de commercialisation des liquides du fait de l'accroissement des marges et des volumes;
- l'apport du pipeline White Spruce, entré en service en mai 2019;
- l'incidence favorable du change sur le résultat équivalent de nos installations américaines en dollars canadiens.

### AMORTISSEMENT

L'amortissement a augmenté de 4 millions de dollars et de 9 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, en raison de la mise en service de nouvelles installations et de l'incidence du raffermissement du dollar américain.

## Énergie et stockage

À compter du premier trimestre de 2019, le secteur précédemment appelé Énergie est renommé Énergie et stockage.

Le tableau qui suit constitue un rapprochement du BAIIA comparable et du BAI comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Installations énergétiques de l'Ouest et de l'Est <sup>1</sup>	90	104	167	223
Bruce Power <sup>1</sup>	125	91	185	145
Installations de stockage de gaz naturel et autres	6	10	23	17
Expansion des affaires	(2)	(3)	(5)	(7)
<b>BAIIA comparable</b>	<b>219</b>	<b>202</b>	<b>370</b>	<b>378</b>
Amortissement	(24)	(33)	(47)	(65)
<b>BAI comparable</b>	<b>195</b>	<b>169</b>	<b>323</b>	<b>313</b>
Postes particuliers :				
Gain sur la vente de la centrale de Coolidge	68	—	68	—
Contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis	8	(15)	(8)	(7)
Activités de gestion des risques	7	37	(57)	(65)
<b>Bénéfice sectoriel</b>	<b>278</b>	<b>191</b>	<b>326</b>	<b>241</b>

1 Ces données comprennent la quote-part nous revenant du bénéfice de Portlands Energy et de Bruce Power.

Le bénéfice sectoriel tiré du secteur Énergie et stockage a augmenté de 87 millions de dollars et de 85 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, et il tenait compte des postes particuliers suivants, exclus du BAI comparable :

- un gain de 68 millions de dollars avant les impôts se rapportant à la vente de notre centrale de Coolidge en mai 2019. Se reporter à la rubrique « Faits récents » pour un complément d'information;
- un gain de 8 millions de dollars avant les impôts et une perte de 8 millions de dollars avant les impôts pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement (pertes de 15 millions de dollars avant les impôts et de 7 millions de dollars avant les impôts, respectivement, en 2018) découlant de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis, dont les derniers ont été vendus en mai 2019;
- les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur d'instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés et qui se rapportent en grande partie aux contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis toujours en vigueur.

Le BAIIA comparable du secteur Énergie et stockage a augmenté de 17 millions de dollars et diminué de 8 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, en raison surtout de l'incidence nette des éléments suivants :

- la hausse du résultat inscrit par Bruce Power par suite essentiellement de la hausse des prix de l'électricité réalisés et de l'augmentation des revenus tirés des fonds investis pour couvrir les avantages de retraite futurs, en partie annulée par la diminution des volumes découlant d'un nombre accru de jours d'arrêt d'exploitation. Des informations financières et opérationnelles supplémentaires sur Bruce Power sont fournies ci-après;
- la diminution du résultat des installations énergétiques de l'Ouest et des installations énergétiques de l'Est, en grande partie par suite de la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier énergie éolienne en octobre 2018 et de la vente de notre centrale de Coolidge en mai 2019;

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- la réduction du résultat des activités de stockage de gaz naturel pour le trimestre clos le 30 juin 2019 causée principalement par les contraintes liées aux gazoducs sur le marché albertain, qui ont limité notre capacité à accéder à nos installations de stockage, mais son accroissement pour le semestre clos le 30 juin 2019 sous l'effet de l'élargissement des écarts de prix réalisés sur le gaz naturel stocké, principalement au cours du premier trimestre de 2019.

**AMORTISSEMENT**

L'amortissement a diminué de 9 millions de dollars et de 18 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, ce qui s'explique essentiellement par la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne en octobre 2018 et par la cessation de l'amortissement de notre centrale de Coolidge par suite du classement de celle-ci dans les actifs destinés à la vente au 31 décembre 2018.

**BRUCE POWER**

Le tableau qui suit présente notre participation proportionnelle dans les composantes du BAIIA comparable et du BAll comparable.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Composantes de la quote-part du bénéfice incluse dans le BAIIA et le BAll comparables :</b>				
Produits <sup>1</sup>	424	385	785	756
Charges d'exploitation	(216)	(209)	(443)	(436)
Amortissement et autres	(83)	(85)	(157)	(175)
<b>BAIIA comparable et BAll comparable<sup>2</sup></b>	<b>125</b>	<b>91</b>	<b>185</b>	<b>145</b>
<b>Bruce Power – Données complémentaires</b>				
Capacité disponible des centrales <sup>3</sup>	78 %	89 %	79 %	87 %
Jours d'arrêt d'exploitation prévus	105	76	246	150
Jours d'arrêt d'exploitation imprévus	47	3	54	34
Volumes des ventes (en GWh) <sup>2</sup>	5 236	6 027	10 496	11 723
Prix de l'électricité réalisé par MWh <sup>4</sup>	79 \$	67 \$	74 \$	67 \$

1 Déduction faite des montants comptabilisés pour refléter les efficacités opérationnelles partagées avec la SIÈRE.

2 Ces données représentent notre participation de 48,4 % (48,3 % en 2018) dans Bruce Power. Les volumes des ventes incluent la production réputée.

3 Le pourcentage de temps pendant lequel la centrale est disponible pour produire de l'électricité, qu'elle soit en service ou non.

4 Les calculs sont fondés sur la production réelle et la production réputée. Le prix de l'électricité réalisé par MWh comprend les gains et les pertes réalisés sur les activités de passation de contrats et les coûts transférables. Ces données ne tiennent pas compte des gains et des pertes liés aux activités de passation de contrats ni des produits tirés des ventes autres que d'électricité.

Les travaux à effectuer sur le réacteur 3 et le réacteur 7, qui ont nécessité une période d'arrêt de l'exploitation, ont été terminés au cours du deuxième trimestre de 2019. Les travaux d'entretien prévus du réacteur 2 et du réacteur 5 devraient être réalisés au second semestre de 2019. Le pourcentage de capacité moyenne globale disponible pour 2019 devrait se situer dans le bas de la fourchette de 80 % à 90 %.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le prix contractuel pour Bruce Power est passé d'environ 68 \$ le MWh à environ 78 \$ le MWh, compte tenu des coûts transférables; ce prix contractuel ajusté définitif reflète les capitaux qui seront investis dans le cadre du programme de remplacement de composantes principales du réacteur 6 et du programme de gestion d'actifs ainsi que les ajustements liés à l'inflation annuelle.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Siège social

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA comparable et du BAII comparable (nos mesures non conformes aux PCGR) avec (la perte sectorielle) le bénéfice sectoriel (la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable).

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>BAIIA comparable et BAII comparable</b>	<b>(3)</b>	(15)	<b>(8)</b>	(17)
Poste particulier :				
(Perte) gain de change – prêt intersociétés <sup>1</sup>	<b>(12)</b>	87	<b>(26)</b>	8
<b>(Perte sectorielle) bénéfice sectoriel</b>	<b>(15)</b>	72	<b>(34)</b>	(9)

1 Montant constaté au poste Bénéfice tiré des participations comptabilisées à l'état consolidé condensé des résultats.

La perte sectorielle du siège social a augmenté de 87 millions de dollars et de 25 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018. (La perte sectorielle) le bénéfice sectoriel comprend la perte ou le gain de change sur un prêt intersociétés libellé en pesos et lié au projet Sur de Texas, qui représente notre quote-part du financement du projet et est entièrement compensée par un gain ou une perte de change correspondant comptabilisé dans les intérêts créditeurs et autres sur le prêt intersociétés. Ces montants sont exclus du calcul du BAII comparable.

Le BAIIA comparable s'est amélioré de 12 millions de dollars et de 9 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, par rapport aux mêmes périodes de 2018; cette progression est attribuable principalement aux ajustements apportés à l'impôt sur le capital aux États-Unis, constatés au deuxième trimestre de 2018.

## AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

### Intérêts débiteurs

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Intérêts sur la dette à long terme et sur les billets subordonnés de rang inférieur</b>				
Libellés en dollars CA	<b>(148)</b>	(131)	<b>(288)</b>	(265)
Libellés en dollars US	<b>(328)</b>	(332)	<b>(659)</b>	(646)
Incidence du change	<b>(111)</b>	(97)	<b>(220)</b>	(180)
	<b>(587)</b>	(560)	<b>(1 167)</b>	(1 091)
Intérêts divers et charge d'amortissement	<b>(45)</b>	(28)	<b>(88)</b>	(50)
Intérêts capitalisés	<b>44</b>	30	<b>81</b>	56
<b>Intérêts débiteurs</b>	<b>(588)</b>	(558)	<b>(1 174)</b>	(1 085)



## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les intérêts débiteurs ont augmenté de 30 millions de dollars et de 89 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, en raison principalement de l'incidence nette des éléments suivants :

- les émissions de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des titres échus;
- l'incidence du raffermissement du dollar américain sur la conversion des intérêts libellés en dollars américains;
- les emprunts à court terme plus élevés;
- l'augmentation des intérêts capitalisés se rapportant principalement à la centrale de Napanee et à Keystone XL.

### Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Libellée en dollars CA	51	21	94	41
Libellée en dollars US	36	72	108	139
Incidence du change	12	20	36	38
<b>Provision pour les fonds utilisés pendant la construction</b>	<b>99</b>	<b>113</b>	<b>238</b>	<b>218</b>

La provision pour les fonds utilisés pendant la construction a diminué de 14 millions de dollars et augmenté de 20 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, par rapport à celle des mêmes périodes de 2018. La hausse de la provision libellée en dollars canadiens découle surtout des dépenses d'investissement consacrées à nos projets d'expansion du réseau de NGTL. Quant à la baisse de la provision libellée en dollars américains, elle s'explique principalement par la mise en service des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf et a été en partie contrebalancée par l'investissement continu dans nos projets au Mexique.

### Intérêts créditeurs et autres

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Intérêts créditeurs et autres inclus dans le résultat comparable</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>36</b>	<b>118</b>
Postes particuliers :				
Gain (perte) de change – prêt intersociétés	12	(87)	26	(8)
Activités de gestion des risques	87	(60)	207	(139)
<b>Intérêts créditeurs et autres</b>	<b>106</b>	<b>(92)</b>	<b>269</b>	<b>(29)</b>

Les intérêts créditeurs et autres ont augmenté de 198 millions de dollars et de 298 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, en raison principalement de l'incidence nette des éléments suivants :

- des gains non réalisés comptabilisés en 2019 au titre des activités de gestion des risques liés aux fluctuations du change, alors qu'en 2018, des pertes non réalisées avaient été comptabilisées à ce titre. Ces sommes ont été exclues du calcul du résultat comparable;
- un gain de change comptabilisé en 2019 sur le prêt intersociétés lié à la coentreprise Sur de Texas, qui est libellé en pesos, contre une perte de change en 2018. La perte et le gain de change sur la coentreprise correspondants sont comptabilisés dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation, de sorte que l'incidence sur le bénéfice net est nulle. Le gain et la perte compensatoires liés au change sont exclus du résultat comparable;

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- les pertes réalisées en 2019 sur les instruments dérivés utilisés pour gérer notre exposition nette aux fluctuations des taux de change sur le bénéfice libellé en dollars américains, alors qu'en 2018 des gains réalisés avaient été inscrits à ce chapitre.

**Charge d'impôts**

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Charge d'impôts incluse dans le résultat comparable</b>	<b>(199)</b>	(146)	<b>(427)</b>	(317)
Postes particuliers :				
Réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta	<b>32</b>	—	<b>32</b>	—
Gain sur la vente de la centrale de Coolidge	<b>(14)</b>	—	<b>(14)</b>	—
Contrats de commercialisation de l'électricité du nord-est des États-Unis	<b>(2)</b>	4	<b>2</b>	2
Activités de gestion des risques	<b>(34)</b>	(11)	<b>(46)</b>	41
<b>Charge d'impôts</b>	<b>(217)</b>	(153)	<b>(453)</b>	(274)

La charge d'impôts incluse dans le résultat comparable a augmenté de 53 millions de dollars et de 110 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, ce qui découle principalement de la hausse du résultat comparable avant les impôts sur le bénéfice et de la diminution des écarts liés aux taux d'imposition étrangers, en partie contrebalancées par la baisse des impôts sur le bénéfice transférés relativement aux pipelines réglementés au Canada.

Nous avons inscrit un recouvrement d'impôts de 32 millions de dollars sur les soldes d'impôts reportés attribuables à nos entreprises canadiennes qui ne sont pas assujetties à la comptabilité des activités à tarifs réglementés, du fait de la réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta entrée en vigueur en juin 2019. Ce poste a été exclu du résultat comparable.

**Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle**

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle</b>	<b>(57)</b>	(76)	<b>(158)</b>	(170)

Le bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle a diminué de 19 millions de dollars et de 12 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux mêmes périodes en 2018, principalement en raison de la baisse du résultat de TC PipeLines, LP, qui a été en partie compensée par l'incidence d'un dollar américain plus ferme en 2019 sur le résultat comparable équivalent en dollars canadiens.

**Dividendes sur les actions privilégiées**

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Dividendes sur les actions privilégiées</b>	<b>(41)</b>	(41)	<b>(82)</b>	(81)

## Faits récents

### GAZODUCS – CANADA

#### **Projet de gazoduc Coastal GasLink**

Suite à la décision d'investissement finale positive de LNG Canada rendue en octobre 2018, les travaux de construction se poursuivent à plusieurs endroits le long du tracé du pipeline, notamment dans la région au sud de Houston, en Colombie-Britannique, où l'accès a nécessité une injonction de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Nous nous attendons à une nouvelle décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique prolongeant l'injonction jusqu'à l'achèvement du projet au troisième trimestre de 2019.

Le 26 juillet 2019, l'ONÉ a publié sa décision confirmant que le projet Coastal GasLink relève de la compétence provinciale. Par conséquent, les travaux de construction se poursuivront comme prévu en vertu des permis accordés à Coastal GasLink par la British Columbia Oil and Gas Commission.

Les plans de financement de ce projet de gazoduc de 6,2 milliards de dollars de TC Énergie progressent toujours, au moyen de la vente d'une participation d'au plus 75 % et d'un financement de projet qui avancent comme prévu. La clôture de ces deux transactions est prévue au quatrième trimestre de 2019.

#### **Réseau de NGTL**

Le 14 mars 2019, une demande concernant le barème tarifaire et les services du réseau de NGTL a été présentée à l'ONÉ et comprenait une entente de règlement négociée entre le réseau de NGTL et les membres du comité sur les droits, les tarifs, les installations et les procédures (« DTIP ») qui représente les parties prenantes. Le règlement a l'appui de la majorité des membres du comité DTIP. La demande porte sur le barème tarifaire, les modalités de service du réseau de NGTL et une méthode de tarification concernant la canalisation principale North Montney (« CPNM »). Étant donné la complexité des questions soulevées dans la demande, l'ONÉ a décidé de tenir une audience publique qui devrait s'achever au quatrième trimestre de 2019.

Le 16 mai 2019, l'ONÉ a approuvé la méthode de tarification concernant la CPNM, y compris le supplément demandé, sur une base provisoire, en attendant l'issue de la demande concernant le barème tarifaire et les services dont il est question ci-dessus.

Au premier semestre de 2019, le réseau de NGTL a mis en service des projets visant la capacité d'environ 0,3 milliard de dollars.

#### **Réseau principal au Canada**

En mars 2019, l'ONÉ a approuvé les droits relatifs au réseau principal au Canada tels qu'ils étaient présentés dans le dépôt de conformité relatif à l'examen des droits pour la période de 2018 à 2020 remis en janvier 2019.

Le 9 mai 2019, nous avons obtenu l'approbation par l'ONÉ des ententes à long terme de transport à prix fixe relatives à la jonction de North Bay, telles qu'elles étaient présentées.

## GAZODUCS – ÉTATS-UNIS

### Vente des actifs de Columbia Midstream

Le 2 juillet 2019, nous avons conclu une entente visant la vente d'une partie des actifs de Columbia Midstream à UGI Energy Services, LLC, filiale de UGI Corporation, pour un produit d'environ 1,3 milliard de dollars US. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au troisième trimestre de 2019, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture et des approbations réglementaires usuelles. La vente devrait donner lieu à un gain de 20 millions de dollars avant les impôts (une perte de 130 millions de dollars après les impôts), compte tenu d'un écart d'acquisition estimatif de 589 millions de dollars de Columbia attribué à ces actifs, lequel n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le gain et l'incidence fiscale connexe seront comptabilisés à la clôture de la transaction. Cette vente ne comprend aucune participation dans Columbia Energy Ventures Company, notre entreprise d'exploitation des minéraux dans le bassin des Appalaches.

### East Lateral XPress

Au deuxième trimestre de 2019, nous avons approuvé le projet East Lateral XPress, un projet d'expansion du réseau de Columbia Gulf qui reliera l'approvisionnement aux marchés d'exportation de GNL de la côte du golfe du Mexique. Sous réserve d'une décision d'investissement finale positive du client, la mise en service est prévue pour 2022 et le coût estimatif du projet s'élève à 0,3 milliard de dollars US.

### Louisiana XPress et Grand Chenier XPress

Collectivement, les projets Louisiana XPress et Grand Chenier XPress achemineront près de 2 Gpi<sup>3</sup>/j vers les installations d'exportation de GNL de la côte du golfe du Mexique. Les deux projets ont maintenant obtenu les approbations nécessaires des clients ou l'abandon des conditions, de sorte qu'ils peuvent passer à la phase d'exécution. La mise en service de Louisiana XPress est prévue pour 2022 et le coût du projet est estimé à 0,4 milliard de dollars US. La mise en service de Grand Chenier est prévue pour 2021 et 2022 pour les phases I et II, respectivement, et le coût total estimatif du projet s'élève à 0,2 milliard de dollars US.

### Mountaineer XPress et Gulf XPress

Le projet Mountaineer XPress, un projet de Columbia Gas visant le transport de la production des gisements de gaz de schiste de Marcellus et d'Utica vers des emplacements situés le long du réseau et le raccordement de Leach au réseau de Columbia Gulf, a été mis en service graduellement au cours du premier trimestre de 2019, de même que Gulf XPress, un projet de Columbia Gulf.

## GAZODUCS – MEXIQUE

### Sur de Texas

En juin 2019, nous avons terminé les travaux de construction et les activités de mise en service du gazoduc Sur de Texas de 775 km (482 milles) qui a la capacité d'acheminer directement des États-Unis vers le Mexique jusqu'à 2,6 Gpi<sup>3</sup>/j de gaz naturel. Comme notre contrat de service l'exige, nous avons informé l'autorité de réglementation, la CRE, et notre client, la CFE, du fait que le gazoduc était prêt à être mis en exploitation. Il nous faut obtenir de la CFE une reconnaissance de l'état de préparation avant de commencer les services de transport pour ce client. À ce jour, la CFE n'a pas encore fourni cette reconnaissance, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu entreprendre les services de transport stipulés dans le contrat conclu avec celle-ci.

### Villa de Reyes

Les travaux de construction du projet de Villa de Reyes se poursuivent, mais le projet a subi des événements de force majeure qui ont retardé sa mise en service. La mise en service graduelle du projet devrait commencer à la fin de 2019.

## Tula

Les travaux de construction du tronçon central du projet Tula ont été reportés en raison de l'absence de progrès du côté du Secrétariat de l'Énergie, ministère responsable des consultations avec la population autochtone. L'achèvement du projet est maintenant prévu pour la fin de 2021.

## Arbitrage

En juin 2019, la CFE a déposé des demandes d'arbitrage en vertu des contrats visant Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula, cherchant à faire annuler les clauses qui régissent les responsabilités respectives des parties en cas de force majeure et à obtenir le remboursement des frais fixes de capacité. Nous nous affairons à étudier le contenu des demandes d'arbitrage et à préparer notre réponse. À notre avis, les contrats ont été correctement rédigés conformément à toutes les dispositions de la soumission initiale et à toutes les exigences de la réglementation et restent par conséquent valables et exécutoires. C'est cette position que nous défendrons, si nécessaire, dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

Nous avons reçu certains paiements de capacité aux termes des dispositions relatives aux cas de force majeure prévues dans les contrats qui régissent les projets Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula, mais nous n'avons pas encore inscrit de produits relatifs à ces contrats.

Par ailleurs, le président du Mexique et le chef de la direction de la CFE ont remis publiquement en question diverses dispositions des contrats visant Sur de Texas, Villa de Reyes et Tula. Les parties nous ont invités à participer aux négociations pour régler les problèmes perçus, et nous avons amorcé des discussions.

## PIPELINES DE LIQUIDES

### Réseau d'oléoducs Keystone

En janvier 2019, nous avons conclu un accord avec Motiva Enterprises LLC (« Motiva ») visant la construction de canalisations de raccordement entre le réseau d'oléoducs Keystone et la raffinerie d'une capacité 630 000 b/j de Motiva à Port Arthur, au Texas. L'objectif est de rendre ce raccordement prêt à entrer en fonction au deuxième trimestre de 2020.

Au début de février 2019, nous avons temporairement mis en arrêt le réseau d'oléoducs Keystone après la détection d'une fuite près de St. Charles, au Missouri. Le réseau d'oléoducs a été remis en service le jour même, mais le tronçon qui relie Steele City, au Nebraska, à Patoka, en Illinois, a été remis en service à la mi-février 2019. Cette mise hors service ne devrait pas avoir un effet important sur le résultat de 2019 de la société.

### Keystone XL

La Cour suprême du Nebraska n'a pas encore rendu sa décision concernant l'appel de l'approbation du tracé par la Public Service Commission de l'État du Nebraska. La décision de la Cour est attendue au troisième trimestre de 2019.

En mars 2019, le président américain Donald Trump a délivré un nouveau permis présidentiel pour le projet Keystone XL, lequel remplace le permis de 2017.

Le 6 juin 2019, la Cour d'appel du Neuvième District des États-Unis (la « Cour d'appel ») a accueilli les requêtes de TC Énergie et du gouvernement américain demandant le rejet des appels des différentes décisions de la Cour de district au Montana concernant le permis présidentiel de 2017 pour le projet Keystone XL et l'injonction connexe qui interdit certains travaux préalables à la construction et la construction du projet. La Cour d'appel a établi que l'émission du nouveau permis présidentiel rend nulles et non avenues les contestations du permis de 2017. La Cour d'appel a annulé l'injonction de la Cour de district des États-Unis et, le 29 juillet 2019, l'injonction a été dissoute.

Le 27 juin 2019, le gouvernement des États-Unis et TC Énergie ont présenté des requêtes demandant le rejet de la poursuite intentée par deux communautés autochtones des États-Unis, dont la portée avait été étendue pour contester les permis présidentiels de 2017 et de 2019. La Cour de district au Montana a fixé la date des plaidoiries sur les requêtes de rejet des plaintes au 12 septembre 2019.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le 27 juin 2019, le gouvernement des États-Unis a présenté une requête demandant le rejet de la contestation du permis présidentiel de 2019 par Indigenous Environmental Network. TC Énergie est intervenue et prendra des mesures pour faire annuler cette poursuite.

Nous continuons de gérer activement les obstacles d'ordre juridique et réglementaire à mesure que le projet avance.

### **White Spruce**

Le pipeline White Spruce, qui transporte du pétrole brut des installations Horizon de Canadian Natural Resources Limited situées dans le nord-est de l'Alberta jusqu'au réseau de pipelines Grand Rapids, est entré en service en mai 2019.

### **Northern Courier**

Le 17 juillet 2019, nous avons conclu la vente d'une participation de 85 % dans le pipeline Northern Courier à Alberta Investment Management Corporation pour un produit brut de 144 millions de dollars avant les ajustements postérieurs à la clôture, ce qui a donné lieu à un gain prévu de 70 millions de dollars avant les impôts, après comptabilisation de notre participation résiduelle de 15 % à la juste valeur. Après les impôts, le gain d'environ 115 millions de dollars reflète l'utilisation d'avantages liés à des pertes fiscales qui n'avaient pas encore été comptabilisés. Avant la vente de la participation, le pipeline Northern Courier a émis des titres d'emprunt à long terme sans recours d'un montant de 1,0 milliard de dollars, dont le produit a été versé à TC Énergie, ce qui a donné lieu à un produit brut global d'environ 1,15 milliard de dollars pour TC Énergie découlant de la monétisation de cet actif.

Nous demeurerons l'exploitant du pipeline Northern Courier et comptabiliserons notre participation résiduelle de 15 % selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation dans nos états financiers consolidés.

## **ÉNERGIE ET STOCKAGE (AUPARAVANT, ÉNERGIE)**

### **Centrales alimentées au gaz naturel en Ontario**

Le 30 juillet 2019, nous avons conclu une entente en vue de vendre nos centrales électriques Halton Hills et Napanee de même que notre participation de 50 % dans Portlands Energy Centre à une filiale de Ontario Power Generation Inc. pour un produit d'environ 2,87 milliards de dollars, sous réserve du moment de la clôture et des ajustements y afférents. La clôture de la vente devrait avoir lieu vers la fin de 2019 sous réserve des conditions, incluant les approbations réglementaires et le rétablissement de l'exploitation commerciale à Napanee comme il est indiqué dans l'entente. Nous prévoyons que cette vente donnera lieu à une perte totale d'environ 230 millions de dollars avant les impôts (150 millions de dollars après les impôts) dont une tranche de 125 millions de dollars sera comptabilisée au 30 juillet 2019 au moment du classement des actifs nets comme étant destinés à la vente. Le montant résiduel de la perte sera comptabilisé au plus tard à la clôture de la transaction.

En mars 2019, un bris d'équipement s'est produit à Napanee pendant le déroulement des activités de mise en service. Des mesures sont prises pour rétablir la situation et l'exploitation commerciale devrait commencer d'ici la fin de 2019.

### **Centrale de Coolidge**

En décembre 2018, nous avons conclu une entente visant la vente de notre centrale de Coolidge, située en Arizona, à SWG Coolidge Holdings, LLC (« SWG »). Salt River Project Agriculture Improvement and Power District (« SRP »), la contrepartie à la CAE, a par la suite exercé son droit contractuel de premier refus quant à la vente à un tiers, et nous avons résilié l'entente avec SWG. Le 21 mai 2019, nous avons conclu la vente à SRP pour un produit de 448 millions de dollars US, avant les ajustements postérieurs à la clôture, conformément aux modalités de son droit de premier refus, ce qui a donné lieu à un gain de 68 millions de dollars avant les impôts (54 millions de dollars après les impôts).

### **Monétisation de nos activités de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis**

En mai 2019, nous avons vendu le reste de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis. Cette transaction marque la fin de la réduction progressive de nos activités de commercialisation d'électricité dans cette région.

## Situation financière

Nous nous efforçons de préserver une grande souplesse et de solides ressources financières pendant toutes les phases du cycle économique et de recourir à nos flux de trésorerie liés à l'exploitation pour soutenir notre entreprise, verser des dividendes et financer une partie de notre croissance. En outre, nous avons accès aux marchés des capitaux et recours à la gestion de notre portefeuille pour répondre à nos besoins de financement, gérer la structure du capital et maintenir notre cote de crédit.

Nous croyons avoir la capacité financière pour financer notre programme d'investissement existant grâce à nos flux de trésorerie prévisibles et croissants provenant de l'exploitation, à l'accès aux marchés financiers, à la gestion du portefeuille, à nos fonds en caisse, à d'importantes facilités de crédit confirmées et, si cela est jugé approprié, à notre RRD. Chaque année, au quatrième trimestre, nous renouvelons et prorogons nos facilités de crédit en fonction de nos besoins.

Au 30 juin 2019, notre actif à court terme s'élevait à 5,7 milliards de dollars et notre passif à court terme, à 13,0 milliards de dollars, ce qui a donné lieu à une insuffisance du fonds de roulement de 7,3 milliards de dollars, comparativement à 7,8 milliards de dollars au 31 décembre 2018. Nous considérons que l'insuffisance du fonds de roulement s'inscrit dans le cours normal de nos activités. Elle est gérée au moyen de ce qui suit :

- notre capacité à dégager des flux de trésorerie provenant de l'exploitation prévisibles et croissants;
- nos facilités de crédit non garanties, sur lesquelles une somme d'environ 11,5 milliards de dollars reste inutilisée;
- notre accès aux marchés financiers.

### FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 722	1 805	3 671	3 217
Diminution du fonds de roulement d'exploitation	(47)	(361)	(189)	(154)
Fonds provenant de l'exploitation	1 675	1 444	3 482	3 063
Poste particulier :				
Contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis	(8)	15	8	7
<b>Fonds provenant de l'exploitation comparables</b>	<b>1 667</b>	<b>1 459</b>	<b>3 490</b>	<b>3 070</b>
Dividendes sur les actions privilégiées	(40)	(39)	(80)	(78)
Distributions aux participations sans contrôle	(58)	(48)	(114)	(117)
Dépenses d'investissement de maintien non recouvrables <sup>1</sup>	(51)	(66)	(123)	(130)
<b>Flux de trésorerie distribuables comparables</b>	<b>1 518</b>	<b>1 306</b>	<b>3 173</b>	<b>2 745</b>
Flux de trésorerie distribuables comparables par action ordinaire	1,64 \$	1,46 \$	3,43 \$	3,08 \$

1 Compréhendent les dépenses d'investissement de maintien non recouvrables de tous les secteurs, y compris les apports en trésorerie pour financer notre quote-part des dépenses d'investissement de maintien liées à nos participations comptabilisées à la valeur de consolidation, lesquelles concernent principalement les apports versés à Bruce Power.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION COMPARABLES

Mesure non conforme aux PCGR, les fonds provenant de l'exploitation comparables nous aident à évaluer la capacité de nos activités d'exploitation à générer des flux de trésorerie, sans l'incidence du moment où les variations du fonds de roulement ont lieu ni l'incidence sur la trésorerie des postes particuliers.

Les fonds provenant de l'exploitation comparables ont augmenté de 208 millions de dollars et de 420 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2018, hausse qui est principalement attribuable à l'accroissement du résultat comparable ajusté en fonction des éléments hors trésorerie et à l'incidence sur la trésorerie des postes particuliers, de même qu'au recouvrement de la charge d'amortissement plus élevée pour le réseau principal au Canada et le réseau de NGTL.

## RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont diminué de 83 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 juin 2019 et augmenté de 454 millions de dollars pour le semestre clos à la même date, par rapport à celles des périodes correspondantes de 2018, en raison principalement de la hausse des fonds provenant de l'exploitation ainsi que du moment où les variations du fonds de roulement ont eu lieu et de leur ampleur.

## FLUX DE TRÉSorerIE DISTRIBUTIBLES COMPARABLES

Les flux de trésorerie distribuables comparables, une mesure non conforme aux PCGR, nous permettent d'évaluer les fonds disponibles pour les actionnaires ordinaires avant la répartition du capital.

Les flux de trésorerie distribuables comparables ont augmenté de 212 millions de dollars et de 428 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018, ce qui s'explique par la hausse des fonds provenant de l'exploitation comparables décrite ci-dessus. Les flux de trésorerie distribuables comparables du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 se sont chiffrés à 1,64 \$ et à 3,43 \$ par action ordinaire, respectivement, et tiennent compte également de l'effet dilutif des actions ordinaires émises dans le cadre de notre RRD en 2018 et en 2019 et de notre programme ACM en 2018.

## FLUX DE TRÉSorerIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)	trimestres clos les		semestres clos les	
	2019	2018	2019	2018
<b>Dépenses d'investissement</b>				
Dépenses en immobilisations	(1 571)	(2 337)	(3 593)	(4 039)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(217)	(76)	(381)	(112)
Apports aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(175)	(184)	(320)	(542)
	<b>(1 963)</b>	(2 597)	<b>(4 294)</b>	(4 693)
Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	591	—	591	—
Autres distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	66	—	186	121
Montants reportés et autres	(55)	(16)	(81)	94
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(1 361)</b>	(2 613)	<b>(3 598)</b>	(4 478)

En 2019, nos dépenses en immobilisations ont été engagées principalement aux fins de l'expansion du réseau de NGTL et des projets de Columbia Gas, ainsi que de la construction du gazoduc Coastal Gaslink, de la centrale électrique de Napanee et des dépenses d'investissement de maintien. La diminution des dépenses en immobilisations en 2019 reflète l'achèvement et la mise en service des projets de croissance de Columbia Gas et de Columbia Gulf, dont l'effet a été en partie contrebalancé par l'accroissement des dépenses consacrées au réseau de NGTL.



## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les coûts engagés à l'égard de projets d'investissement en cours d'aménagement en 2019 et en 2018 concernent principalement les dépenses consacrées à l'oléoduc Keystone XL.

Les apports aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation ont diminué en 2019 comparativement à 2018, en raison surtout de la réduction des apports à Sur de Texas, lesquels comprennent notre quote-part des besoins de financement par emprunt.

Au deuxième trimestre de 2019, nous avons mené à terme la vente de notre centrale de Coolidge, pour un produit net de 591 millions de dollars.

Les autres distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation sont attribuables à notre quote-part des financements de Bruce Power et de Northern Border visant à financer leurs programmes d'investissement respectifs et à verser des distributions à leurs partenaires. Au premier trimestre de 2019, nous avons reçu des distributions de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2018) de Bruce Power par suite de son émission de billets de premier rang sur les marchés financiers. Au deuxième trimestre de 2019, nous avons reçu des distributions de 66 millions de dollars (néant en 2018) de Northern Border provenant d'un prélèvement sur sa facilité de crédit renouvelable pour gérer les niveaux de capitalisation.

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Billets à payer (remboursés) émis, montant net	(956)	(1 327)	1 896	485
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission <sup>1</sup>	997	3 240	1 021	3 333
Remboursements de titres d'emprunt à long terme <sup>1</sup>	(126)	(808)	(1 834)	(2 034)
Dividendes et distributions versés	(564)	(467)	(1 079)	(933)
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	91	445	159	785
Parts de société en nom collectif de TC PipeLines, LP émises, déduction faite des frais d'émission	—	—	—	49
<b>(Sorties) rentrées nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(558)</b>	<b>1 083</b>	<b>163</b>	<b>1 685</b>

1 Compte tenu des emprunts et des remboursements sur une facilité d'emprunt non garantie de TC PipeLines, LP.

Nous conservons un accès aux marchés des titres d'emprunt afin de financer en partie nos programmes d'expansion et nos autres besoins de financement. La note 8, intitulée « Dette à long terme », afférente à nos états financiers consolidés condensés contient d'autres renseignements sur notre dette à long terme au 30 juin 2019 et pour les trimestre et semestre clos à cette date.

## RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

En ce qui concerne le dividende sur les actions ordinaires déclaré le 3 mai 2019, le taux de participation des actionnaires ordinaires au RRD s'est établi à environ 34 %, ce qui a donné lieu au réinvestissement de 238 millions de dollars en actions ordinaires aux termes de ce régime. Depuis le début de l'exercice 2019, le taux de participation des actionnaires ordinaires s'est établi à environ 33 %, ce qui a donné lieu au réinvestissement de dividendes de 464 millions de dollars.

## DIVIDENDES

Le 31 juillet 2019, nous avons déclaré des dividendes trimestriels sur nos actions ordinaires de 0,75 \$ par action, payables le 31 octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2019.

## INFORMATION SUR LES ACTIONS

Le 29 juillet 2019, nous avons 929 millions d'actions ordinaires émises et en circulation et 11 millions d'options en cours permettant d'acheter des actions ordinaires, dont 7 millions qui pouvaient être exercées.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

### **FACILITÉS DE CRÉDIT**

Nous avons recours à plusieurs facilités de crédit confirmées pour appuyer nos programmes de papier commercial et nous procurer les liquidités à court terme nécessaires pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. En outre, nous disposons de facilités de crédit à vue qui sont aussi utilisées à des fins générales, notamment l'émission de lettres de crédit et le dégagement de liquidités additionnelles.

Au 29 juillet 2019, nous disposions de facilités de crédit renouvelables et à vue confirmées totalisant 12,7 milliards de dollars, dont une tranche de 11,5 milliards de dollars est toujours disponible.

Au 29 juillet 2019, les sociétés qui nous sont liées et que nous exploitons disposaient de facilités de crédit confirmées supplémentaires dont le solde inutilisé s'élevait à 0,8 milliard de dollars.

Pour plus de renseignements sur le risque d'illiquidité, le risque de marché et les autres risques, voir la rubrique intitulée « Risques et instruments financiers ».

### **OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Nos engagements au titre des dépenses en immobilisations ont augmenté d'environ 0,6 milliard de dollars depuis le 31 décembre 2018. Cette hausse, essentiellement attribuable à l'accroissement des engagements liés à la construction de Coastal GasLink, aux projets de croissance de Columbia et à la progression du projet Keystone XL, est contrebalancée en partie par la réalisation des engagements relatifs au réseau de NGTL et au pipeline White Spruce.

Il n'y a eu aucun autre changement important quant à nos obligations contractuelles au deuxième trimestre de 2019 ou aux paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices ou par la suite. Il y a lieu de consulter le rapport de gestion paraissant dans notre rapport annuel de 2018 pour un complément d'information sur nos obligations contractuelles.

## Risques et instruments financiers

Parce que nous sommes exposés au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, nous avons mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but d'atténuer l'incidence de ces risques sur le résultat et les flux de trésorerie et, ultimement, sur la valeur actionnariale. Les stratégies, politiques et limites aux fins de la gestion des risques sont conçues pour faire en sorte que les risques assumés par TransCanada et les risques connexes soient conformes à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance au risque.

Il y a lieu de consulter notre rapport annuel de 2018 pour un complément d'information sur les risques auxquels nos activités sont exposées. Nos risques n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018.

En mai 2019, nous avons vendu le reste de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis. Cette transaction marque la fin de la réduction progressive de nos activités de commercialisation d'électricité dans cette région et atténue notre risque lié au prix des produits de base.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous avons recours à des emprunts à court terme et à long terme pour financer nos activités d'exploitation, ce qui nous expose au risque de taux d'intérêt. En règle générale, nous payons des intérêts à taux fixe sur notre dette à long terme et des intérêts à taux variable sur nos programmes de papier commercial et sur les montants prélevés sur nos facilités de crédit, et nous recevons des intérêts à taux variable sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus. Une petite partie de notre dette à long terme est assortie de taux d'intérêt variables. En outre, nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt sur les instruments financiers et les obligations contractuelles qui comportent des composantes à taux variable. Nous avons recours à un amalgame de swaps de taux d'intérêt et d'options pour gérer ce risque.

### RISQUE DE CHANGE

Étant donné que nous dégageons des produits et engageons des charges qui sont libellés dans des devises autres que le dollar canadien, notre résultat et nos flux de trésorerie sont exposés aux fluctuations du change.

Une partie du résultat provenant de certains secteurs est générée en dollars US, mais, comme nous présentons nos résultats financiers en dollars canadiens, la fluctuation de la devise américaine comparativement à la devise canadienne peut influencer sur notre bénéfice net. Compte tenu de l'expansion continue de nos activités libellées en dollars US, cette exposition s'accroît. Une partie de ce risque est annulée par les intérêts débiteurs sur les titres d'emprunt libellés en dollars US. Pour le reste, les risques sont gérés activement pour un an au moyen d'instruments dérivés portant sur le taux de change, mais l'exposition naturelle subsiste par la suite.

### Taux de change moyen – Conversion de dollars américains en dollars canadiens

Le taux de change moyen sur la conversion de un dollar américain en dollars canadiens s'est établi comme suit :

<b>trimestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>1,34</b>
trimestre clos le 30 juin 2018	1,29
<b>semestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>1,33</b>
semestre clos le 30 juin 2018	1,28

L'incidence des fluctuations de la valeur du dollar US sur nos activités aux États-Unis et au Mexique est en partie enrayée par les intérêts sur la dette libellée en dollars US, comme le montre le tableau ci-après. Le BAII comparable est une mesure non conforme aux PCGR.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Principaux montants libellés en dollars US**

(en millions de dollars US)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
BAII comparable des gazoducs aux États-Unis	496	418	1 091	931
BAII comparable des gazoducs au Mexique <sup>1</sup>	114	114	227	244
BAII comparable des pipelines de liquides aux États-Unis	298	185	588	387
Intérêts sur la dette à long terme et les billets subordonnés de rang inférieur libellés en dollars US	(328)	(332)	(659)	(646)
Intérêts capitalisés sur les dépenses en immobilisations libellées en dollars US	9	3	15	6
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction libellée en dollars US	36	72	108	139
Participations sans contrôle et autres comparables libellés en dollars US	(47)	(65)	(128)	(145)
	<b>578</b>	<b>395</b>	<b>1 242</b>	<b>916</b>

1 Exclut les intérêts débiteurs sur le prêt intersociétés lié à Sur de Texas, qui est compensé dans les intérêts créditeurs et autres.

**Couvertures de l'investissement net**

Nous avons recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et à des options de change libellés en dollars US pour couvrir une partie de notre investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

**RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES**

Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux contreparties en ce qui a trait :

- à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie;
- aux débiteurs;
- aux actifs destinés à la vente;
- à la juste valeur des actifs dérivés;
- à un prêt consenti.

Nous surveillons les contreparties et passons en revue les débiteurs régulièrement. Nous constatons une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 juin 2019, il n'y avait aucune créance irrécouvrable importante, aucune concentration importante du risque de crédit et aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur.

Nous sommes exposés à d'importants risques de crédit et de rendement liés aux établissements financiers puisque ces derniers offrent des facilités de dépôt au comptant, nous fournissent des lignes de crédit confirmées et des lettres de crédit pour nous aider à gérer le risque lié aux contreparties et favorisent la liquidité sur les marchés des dérivés portant sur les produits de base, les taux de change et les taux d'intérêt.

**RISQUE D'ILLIQUIDITÉ**

Pour gérer notre risque d'illiquidité, nous établissons continuellement des prévisions des flux de trésorerie pour une période de 12 mois afin de nous assurer de disposer de suffisamment de soldes de trésorerie, de flux de trésorerie liés à l'exploitation, de facilités de crédit confirmées et à vue, ainsi que d'un accès aux marchés financiers pour respecter nos engagements au titre de l'exploitation, du financement et des dépenses en immobilisations, dans des conditions tant normales que difficiles.

## PRÊT À UNE SOCIÉTÉ LIÉE

Nous détenons une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la construction, la détention et l'exploitation du gazoduc Sur de Texas. Nous comptabilisons la participation dans la coentreprise comme une participation à la valeur de consolidation. En 2017, nous avons conclu avec la coentreprise une facilité de crédit renouvelable non garantie de 21,3 milliards de pesos mexicains, qui porte intérêt à un taux variable et vient à échéance en mars 2022.

Au 30 juin 2019, notre bilan consolidé condensé comprenait un prêt de 20,3 milliards de pesos mexicains ou 1,4 milliard de dollars (18,9 milliards de pesos mexicains ou 1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2018) consenti à la coentreprise Sur de Texas, ce qui représente la quote-part de TransCanada dans les besoins de financement par emprunt à long terme de la coentreprise. Les intérêts créditeurs et autres comprennent des intérêts créditeurs de 37 millions de dollars et de 72 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 (29 millions de dollars et 56 millions de dollars en 2018) afférents à cette coentreprise et une quote-part correspondante des intérêts débiteurs est inscrite dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation dans notre secteur des gazoducs au Mexique.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

À l'exception des titres d'emprunt à long terme et des billets subordonnés de rang inférieur, les instruments financiers dérivés et non dérivés de la société sont constatés au bilan à leur juste valeur, sauf s'ils ont été conclus et qu'ils sont maintenus en vue de la réception ou de la livraison conformément à l'exemption relative aux achats et aux ventes habituels, et qu'ils sont documentés comme tels. De plus, la société n'est pas tenue de comptabiliser à la juste valeur les autres instruments financiers qui sont admissibles à certaines exemptions comptables.

### Instruments dérivés

Nous utilisons des instruments dérivés pour réduire la volatilité associée aux fluctuations des prix des produits de base, des taux d'intérêt et des taux de change. Les instruments dérivés, y compris ceux qui sont admissibles et désignés pour la comptabilité de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur.

La majeure partie des instruments dérivés qui ne sont pas désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture a été inscrite en tant que couvertures économiques et ceux-ci sont classés comme instruments détenus à des fins de transaction afin de gérer le risque de marché auquel nous sommes exposés. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont constatées dans le bénéfice net de la période pendant laquelle elles surviennent. Pour cette raison, cela peut nous exposer à une variabilité accrue du résultat d'exploitation constaté, étant donné que la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction peut varier de façon considérable d'une période à l'autre.

### Présentation des instruments dérivés au bilan

La présentation au bilan de la juste valeur des instruments dérivés s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Autres actifs à court terme	313	737
Actifs incorporels et autres actifs	41	61
Créditeurs et autres	(232)	(922)
Autres passifs à long terme	(97)	(42)
	25	(166)

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Gains (pertes) non réalisé(e)s et réalisé(e)s sur les instruments dérivés**

Le sommaire ci-après n'inclut pas les couvertures de l'investissement net de la société dans des établissements étrangers.

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction<sup>1</sup></b>				
Montant des gains (pertes) non réalisé(e)s de la période				
Produits de base <sup>2</sup>	59	99	(29)	(10)
Change	87	(60)	207	(139)
Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période				
Produits de base	80	19	187	129
Change	(30)	4	(59)	19
<b>Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture</b>				
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(2)	(4)	(9)	(1)
Taux d'intérêt	—	—	—	1

- 1 Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.
- 2 Au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, aucun gain ni aucune perte n'a été inclus dans le bénéfice net au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées lorsqu'il était probable que l'opération couverte ne se produirait pas.

**Incidence des opérations de couverture de la juste valeur et de flux de trésorerie**

Les tableaux suivants présentent les montants inscrits à l'état consolidé condensé des résultats et les postes visés en ce qui a trait à l'incidence d'opérations de couverture de la juste de valeur ou de flux de trésorerie.

(en millions de dollars)	trimestres clos les 30 juin			
	Produits (Énergie et stockage)		Intérêts débiteurs	
	2019	2018	2019	2018
<b>Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats</b>	<b>242</b>	514	<b>(588)</b>	(558)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	(5)	(22)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	—	(2)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Reclassement dans le bénéfice net des gains sur les instruments dérivés depuis le cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>1,2</sup>				
Contrats de taux d'intérêt	—	—	4	7
Contrats sur produits de base	—	2	—	—

- 1 Se reporter à nos états financiers consolidés condensés pour les composantes des autres éléments du résultat étendu liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.
- 2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

(en millions de dollars)	semestres clos les 30 juin			
	Produits (Énergie et stockage)		Intérêts débiteurs	
	2019	2018	2019	2018
<b>Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats</b>	<b>578</b>	1 189	<b>(1 174)</b>	(1 085)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	<b>(11)</b>	(42)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	<b>(1)</b>	(2)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Reclassement dans le bénéfice net des gains sur les instruments dérivés depuis le cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>1, 2</sup>				
Contrats de taux d'intérêt	—	—	<b>8</b>	12
Contrats sur produits de base	—	1	—	—

1 Se reporter à nos états financiers consolidés condensés pour les composantes des autres éléments du résultat étendu liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.

2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

### Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui pourraient exiger que nous fournissions des garanties si un événement lié au risque de crédit devait se produire (par exemple, si notre cote de crédit était révisée à la baisse à un niveau de catégorie spéculative). Il est également possible que nous devions fournir des garanties si la juste valeur des instruments financiers dérivés est supérieure à des seuils de risque prédéfinis.

Compte tenu des contrats en vigueur et des prix du marché au 30 juin 2019, la juste valeur totale de tous les contrats dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel comportant un passif net était de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 décembre 2018), et aucune garantie n'avait été fournie dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 juin 2019, nous aurions été tenus de fournir à nos contreparties des garanties de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 décembre 2018). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

Nous disposons de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de lignes de crédit bancaire renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

## Autres renseignements

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information au 30 juin 2019, tel qu'il est exigé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et par la SEC. Elle a conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable.

Il ne s'est produit aucun changement dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au deuxième trimestre de 2019 qui a eu ou qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, nous devons faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges comptabilisés et sur le moment de leur comptabilisation, parce que ces postes peuvent dépendre d'événements futurs. Nous avons recours à l'information la plus récente et nous faisons preuve du meilleur jugement possible pour établir ces estimations et hypothèses. Nous évaluons aussi régulièrement les actifs et les passifs en tant que tels. Notre rapport annuel de 2018 renferme une synthèse de nos estimations comptables critiques.

Nos principales conventions comptables demeurent essentiellement inchangées depuis le 31 décembre 2018, exception faite de ce qui est décrit ci-après. Notre rapport annuel de 2018 renferme une synthèse de nos principales conventions comptables.

#### Modifications de conventions comptables pour 2019

##### Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des contrats de location. Les nouvelles directives modifient la définition de ce qui constitue un contrat de location de telle sorte que, pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location, le preneur à bail doit avoir 1) le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif loué et 2) le droit d'en diriger l'utilisation. Les nouvelles directives établissent aussi un modèle fondé sur le droit d'utilisation selon lequel le preneur à bail doit comptabiliser, au bilan, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dont la durée est supérieure à douze mois. Les contrats de location seront classés en tant que contrats de location-financement ou de location simple, le classement se répercutant sur le mode de comptabilisation des charges dans l'état consolidé des résultats. Les nouvelles directives n'apportent pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur.

Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et elles ont été appliquées à l'aide d'un allègement transitoire facultatif qui a permis aux entités d'appliquer pour la première fois la nouvelle norme en matière de contrats de location à l'adoption (le 1<sup>er</sup> janvier 2019) et de comptabiliser un ajustement cumulatif aux bénéfices non répartis d'ouverture dans la période au cours de laquelle l'adoption est survenue. Cette option de transition a dispensé la société d'appliquer les nouvelles directives, y compris les obligations d'information, aux périodes comparatives qu'elle présente.



La société a opté pour les mesures de simplification et des exemptions disponibles à l'adoption qui lui permettent :

- de ne pas réévaluer les conclusions antérieures sur les contrats de location existants concernant l'identification et le classement des contrats de location ainsi que les coûts directs initiaux selon la nouvelle norme;
- de reporter prospectivement le classement des contrats de location historiques et le traitement comptable qui se rapporte aux servitudes afférentes aux contrats existants;
- de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour ce qui est des contrats de location qui sont admissibles à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme;
- de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives pour tous les contrats de location pour lesquels la société est le preneur à bail et pour les installations et les réservoirs de liquides des terminaux dont elle est le bailleur;
- de recourir à des connaissances a posteriori pour déterminer la durée du contrat de location et de soumettre les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation.

Les nouvelles directives ont eu une incidence importante sur le bilan consolidé condensé de la société, sans toutefois avoir d'incidence sur ses états consolidés condensés des résultats et des flux de trésorerie. Les répercussions les plus importantes ont trait à la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives afférents aux contrats de location-exploitation ainsi qu'à la présentation de nouvelles informations importantes à fournir concernant les activités locatives de la société. Il y a lieu de se reporter à nos états financiers consolidés condensés pour un complément d'information sur l'incidence de l'adoption des nouvelles directives ainsi que sur les conventions comptables mises à jour de la société eu égard aux contrats de location.

Des hypothèses et jugements importants ont été utilisés lors de l'application des nouvelles directives pour déterminer ce qui suit :

- si un contrat contient un contrat de location;
- la durée du contrat de location, compte tenu des options de renouvellement pouvant être exercées. La durée de l'ensemble des contrats de location de la société tient compte du temps pour lequel le contrat de location est non résiliable et des intervalles supplémentaires visés par une option de prolongation (ou de non-résiliation) du contrat de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer ou une option de prolongation (ou de non-résiliation) du contrat de location que contrôle le bailleur;
- le taux d'actualisation du contrat de location.

### **Évaluation de la juste valeur**

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient certaines obligations d'information ayant trait à l'évaluation de la juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais l'adoption anticipée d'une partie ou de la totalité des exigences est permise. La société a choisi d'adopter ces directives à compter du premier trimestre de 2019. Ces directives ont été appliquées rétrospectivement et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

## Modifications comptables futures

### Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société a relevé quels actifs sont visés par la nouvelle norme et elle a commencé à colliger les informations relatives aux pertes sur créances. Les processus en cours font l'objet d'une évaluation afin de déterminer si, par conséquent, des changements doivent être apportés. Nous continuons d'évaluer l'incidence de leur adoption et nous n'avons pas encore déterminé quels en seront les effets sur nos états financiers consolidés.

### Régimes de retraite à prestations déterminées

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui viennent modifier et préciser les obligations d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront appliquées rétrospectivement, mais l'adoption anticipée est permise. Nous sommes actuellement à évaluer le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

### Coûts de mise en œuvre des ententes d'informatique en nuage

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives obligeant une entité partie à une entente d'hébergement qui constitue un contrat de service à suivre les directives applicables aux logiciels pour utilisation à l'interne afin de déterminer les coûts de mise en œuvre qui doivent être capitalisés et ceux qui doivent être comptabilisés en charges. Selon les directives, l'entité doit aussi amortir les coûts de mise en œuvre capitalisés relativement à une entente d'hébergement sur la durée de celle-ci. Les directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais l'adoption anticipée est permise. Ces directives peuvent s'appliquer rétrospectivement ou prospectivement à tous les coûts de mise en œuvre engagés suivant la date de l'adoption. Nous évaluons actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et nous n'avons pas encore déterminé quels en seront les effets sur nos états financiers consolidés.

### Consolidation

En octobre 2018, le FASB a publié de nouvelles directives visant à déterminer si les honoraires versés aux décideurs et aux prestataires de services constituent des droits variables pour les participations indirectes détenues par l'intermédiaire de parties liées sous contrôle commun. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'appliqueront de façon rétrospective, mais l'adoption anticipée est permise. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Résultats trimestriels

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2019			2018			2017	
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Troisième	Deuxième
Produits	<b>3 372</b>	3 487	3 904	3 156	3 195	3 424	3 617	3 195
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>1 125</b>	1 004	1 092	928	785	734	861	612
Résultat comparable	<b>924</b>	987	946	902	768	864	719	614
Données par action								
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	<b>1,21 \$</b>	1,09 \$	1,19 \$	1,02 \$	0,88 \$	0,83 \$	0,98 \$	0,70 \$
Résultat comparable par action ordinaire	<b>1,00 \$</b>	1,07 \$	1,03 \$	1,00 \$	0,86 \$	0,98 \$	0,82 \$	0,70 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	<b>0,75 \$</b>	0,75 \$	0,69 \$	0,69 \$	0,69 \$	0,69 \$	0,625 \$	0,625 \$

### FACTEURS INFLUANT SUR L'INFORMATION TRIMESTRIELLE PAR SECTEUR

Les produits et le bénéfice net fluctuent parfois d'un trimestre à l'autre. Les causes de ces fluctuations varient selon le secteur d'activité.

Dans les secteurs des gazoducs au Canada, des gazoducs aux États-Unis et des gazoducs au Mexique, les produits et le bénéfice net trimestriels sont en général relativement stables au cours d'un même exercice, sauf que les volumes de production à court terme de nos gazoducs aux États-Unis sont soumis à des variations saisonnières. À long terme, cependant, les produits et le bénéfice net trimestriels fluctuent pour les raisons suivantes :

- des décisions en matière de réglementation;
- des règlements négociés avec les expéditeurs;
- la mise en service d'actifs nouvellement construits;
- des acquisitions et des désinvestissements;
- des faits nouveaux hors du cours normal de l'exploitation.

Dans le secteur des pipelines de liquides, les produits et le bénéfice net sont fonction des contrats de transport et des services de transport sur le marché au comptant ne faisant pas l'objet de contrats ainsi que des activités de commercialisation de liquides. De plus, les produits et le bénéfice net fluctuent d'un trimestre à l'autre en raison :

- des décisions en matière de réglementation;
- de la mise en service d'actifs nouvellement construits;
- des acquisitions et des désinvestissements;
- de la demande de services de transport ne faisant pas l'objet de contrats;
- des activités de commercialisation de liquides;
- des faits nouveaux hors du cours normal de l'exploitation;
- de certains ajustements de la juste valeur.

Dans le secteur de l'énergie et du stockage, les produits et le bénéfice net fluctuent d'un trimestre à l'autre en raison :

- des conditions météorologiques;
- de la demande des clients;
- de la mise en service d'actifs nouvellement construits;

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- des acquisitions et des désinvestissements;
- des prix du marché pour le gaz naturel et l'électricité;
- des paiements de capacité et des prix de capacité;
- des arrêts d'exploitation prévus et imprévus;
- des faits nouveaux hors du cours normal de l'exploitation;
- de certains ajustements de la juste valeur.

**FACTEURS INFLUANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE PAR TRIMESTRE**

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée.

Du résultat comparable sont exclus les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur de certains instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent généralement des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Étant donné que ces montants ne reflètent pas fidèlement les gains et les pertes qui seront réalisés au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de nos activités sous-jacentes.

Du résultat comparable du deuxième trimestre de 2019 sont également exclus :

- un gain de 54 millions de dollars, après les impôts, sur la vente de notre centrale de Coolidge;
- une économie d'impôts reportés de 32 millions de dollars découlant de la réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta qui s'applique à nos entreprises canadiennes qui ne sont pas assujetties à la comptabilité des activités à tarifs réglementés;
- un gain de 6 millions de dollars, après les impôts, découlant de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

Du résultat comparable du premier trimestre de 2019 est également exclu :

- une perte de 12 millions de dollars après les impôts au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

Du résultat comparable du quatrième trimestre de 2018 sont également exclus :

- un gain de 143 millions de dollars après les impôts lié à la vente de nos participations dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne;
- un recouvrement d'impôts reportés de 115 millions de dollars découlant de la radiation du passif réglementaire d'un pipeline structuré sous forme de société en commandite cotée en bourse par suite des mesures de la FERC de 2018;
- un recouvrement d'impôts reportés de 52 millions de dollars lié à la finalisation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis;
- un recouvrement d'impôts de 27 millions de dollars lié à la vente de nos actifs de production d'électricité du nord-est des États-Unis;
- un bénéfice de 25 millions de dollars après les impôts lié à la résiliation des contrats liant Bison;
- une charge de dépréciation de 140 millions de dollars après les impôts se rapportant à Bison;
- une charge de dépréciation de 15 millions de dollars après les impôts de l'écart d'acquisition de Tuscarora;
- une perte de 7 millions de dollars après les impôts au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Du résultat comparable du troisième trimestre de 2018 est également exclu :

- un gain de 8 millions de dollars après les impôts au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

Du résultat comparable du deuxième trimestre de 2018 est également exclue :

- une perte de 11 millions de dollars après les impôts au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis.

Du résultat comparable du premier trimestre de 2018 est également exclu :

- un gain de 6 millions de dollars après les impôts au titre de nos contrats de commercialisation d'électricité du nord-est des États-Unis, essentiellement attribuable au produit comptabilisé sur la vente de nos contrats de vente au détail.

Du résultat comparable du quatrième trimestre de 2017 sont également exclus :

- un recouvrement d'impôts reportés de 804 millions de dollars lié à la réforme fiscale aux États-Unis;
- un gain de 136 millions de dollars après les impôts au titre de la vente de nos actifs d'énergie solaire en Ontario;
- un gain net de 64 millions de dollars après les impôts au titre de la monétisation de nos actifs d'électricité du nord-est des États-Unis;
- une charge de dépréciation de 954 millions de dollars après les impôts attribuable au pipeline Énergie Est et aux projets connexes faisant suite à notre décision de ne pas présenter de demande relativement à ces projets;
- une charge de 9 millions de dollars après les impôts au titre des coûts liés au maintien et à la liquidation des actifs du projet Keystone XL.

Du résultat comparable du troisième trimestre de 2017 sont également exclus :

- une perte supplémentaire nette de 12 millions de dollars au titre de la monétisation de nos actifs d'électricité du nord-est des États-Unis;
- une charge de 30 millions de dollars, après les impôts, correspondant aux coûts d'intégration liés à l'acquisition de Columbia;
- une charge de 8 millions de dollars, après les impôts, liée aux frais de maintenance des actifs de Keystone XL.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## État consolidé condensé des résultats

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Produits</b>				
Gazoducs – Canada	956	954	1 923	1 838
Gazoducs – États-Unis	1 211	930	2 515	2 021
Gazoducs – Mexique	152	153	304	304
Pipelines de liquides	811	644	1 539	1 267
Énergie et stockage	242	514	578	1 189
	<b>3 372</b>	3 195	<b>6 859</b>	6 619
<b>Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation</b>	<b>206</b>	265	<b>361</b>	345
<b>Charges d'exploitation et autres charges</b>				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	907	822	1 836	1 696
Achats de produits de base revendus	114	324	366	921
Impôts fonciers	181	152	368	302
Amortissement	621	570	1 229	1 105
	<b>1 823</b>	1 868	<b>3 799</b>	4 024
<b>Gain sur la vente d'actifs</b>	<b>68</b>	—	<b>68</b>	—
<b>Charges financières</b>				
Intérêts débiteurs	588	558	1 174	1 085
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(99)	(113)	(238)	(218)
Intérêts créditeurs et autres charges	(106)	92	(269)	29
	<b>383</b>	537	<b>667</b>	896
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>	<b>1 440</b>	1 055	<b>2 822</b>	2 044
<b>Charge d'impôts</b>				
Exigibles	112	89	272	139
Reportés	105	64	181	135
	<b>217</b>	153	<b>453</b>	274
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 223</b>	902	<b>2 369</b>	1 770
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	57	76	158	170
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>	<b>1 166</b>	826	<b>2 211</b>	1 600
Dividendes sur les actions privilégiées	41	41	82	81
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 125</b>	785	<b>2 129</b>	1 519
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b>				
De base et dilué	<b>1,21 \$</b>	0,88 \$	<b>2,30 \$</b>	1,70 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)</b>				
De base	927	896	924	892
Dilué	928	896	925	893

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les		semestres clos les	
	30 juin	30 juin	30 juin	30 juin
	2019	2018	2019	2018
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 223</b>	902	<b>2 369</b>	1 770
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice</b>				
Pertes et gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	<b>(385)</b>	259	<b>(755)</b>	691
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession d'établissements étrangers	<b>(9)</b>	—	<b>(9)</b>	—
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	<b>13</b>	(13)	<b>33</b>	(15)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	<b>(42)</b>	(2)	<b>(59)</b>	5
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	<b>3</b>	7	<b>6</b>	10
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>2</b>	2	<b>5</b>	—
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	<b>3</b>	6	<b>4</b>	12
Autres éléments du résultat étendu	<b>(415)</b>	259	<b>(775)</b>	703
<b>Résultat étendu</b>	<b>808</b>	1 161	<b>1 594</b>	2 473
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	<b>16</b>	116	<b>77</b>	276
<b>Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle</b>	<b>792</b>	1 045	<b>1 517</b>	2 197
Dividendes sur les actions privilégiées	<b>41</b>	41	<b>82</b>	81
<b>Résultat étendu attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>751</b>	1 004	<b>1 435</b>	2 116

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Bénéfice net	1 223	902	2 369	1 770
Amortissement	621	570	1 229	1 105
Impôts reportés	105	64	181	135
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(206)	(265)	(361)	(345)
Distributions reçues des activités d'exploitation sous-jacentes aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	272	231	549	465
Capitalisation liée aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des charges	(33)	(3)	(30)	—
Gain sur la vente d'actifs	(68)	—	(68)	—
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(55)	(79)	(149)	(157)
(Gains non réalisés) pertes non réalisées sur les instruments financiers	(146)	(39)	(178)	149
Autres	(38)	63	(60)	(59)
Diminution du fonds de roulement d'exploitation	47	361	189	154
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 722	1 805	3 671	3 217
<b>Activités d'investissement</b>				
Dépenses en immobilisations	(1 571)	(2 337)	(3 593)	(4 039)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(217)	(76)	(381)	(112)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(175)	(184)	(320)	(542)
Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	591	—	591	—
Autres distributions tirées des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	66	—	186	121
Montants reportés et autres	(55)	(16)	(81)	94
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 361)	(2 613)	(3 598)	(4 478)
<b>Activités de financement</b>				
Billets à payer (remboursés) émis, montant net	(956)	(1 327)	1 896	485
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	997	3 240	1 021	3 333
Remboursements sur la dette à long terme	(126)	(808)	(1 834)	(2 034)
Dividendes sur les actions ordinaires	(466)	(380)	(885)	(738)
Dividendes sur les actions privilégiées	(40)	(39)	(80)	(78)
Distributions aux participations sans contrôle	(58)	(48)	(114)	(117)
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	91	445	159	785
Parts de société en nom collectif de TC Pipelines, LP émises, déduction faite des frais d'émission	—	—	—	49
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités de financement	(558)	1 083	163	1 685
<b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	(9)	28	(16)	57
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(206)	303	220	481
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Au début de la période	872	1 267	446	1 089
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
À la fin de la période	666	1 570	666	1 570

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.



DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## Bilan consolidé condensé

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>30 juin</b> <b>2019</b>	<b>31 décembre</b> <b>2018</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666	446
Débiteurs	2 057	2 535
Stocks	442	431
Actifs destinés à la vente	1 655	543
Autres	856	1 180
	<b>5 676</b>	<b>5 135</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> , déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 26 575 \$ et 25 834 \$	<b>66 685</b>	<b>66 503</b>
<b>Participations comptabilisées à la valeur de consolidation</b>	<b>6 675</b>	<b>7 113</b>
<b>Actifs réglementaires</b>	<b>1 471</b>	<b>1 548</b>
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>13 013</b>	<b>14 178</b>
<b>Prêt à une société liée</b>	<b>1 384</b>	<b>1 315</b>
<b>Actifs incorporels et autres actifs</b>	<b>2 087</b>	<b>1 921</b>
<b>Placements restreints</b>	<b>1 438</b>	<b>1 207</b>
	<b>98 429</b>	<b>98 920</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Billets à payer	4 568	2 762
Créditeurs et autres	4 327	5 408
Dividendes à payer	709	668
Intérêts courus	585	646
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	2 777	3 462
	<b>12 966</b>	<b>12 946</b>
<b>Passifs réglementaires</b>	<b>3 976</b>	<b>3 930</b>
<b>Autres passifs à long terme</b>	<b>1 513</b>	<b>1 008</b>
<b>Passifs d'impôts reportés</b>	<b>5 965</b>	<b>6 026</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>35 116</b>	<b>36 509</b>
<b>Billets subordonnés de rang inférieur</b>	<b>7 261</b>	<b>7 508</b>
	<b>66 797</b>	<b>67 927</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Actions ordinaires sans valeur nominale	<b>23 795</b>	<b>23 174</b>
Émises et en circulation : 30 juin 2019 – 929 millions d'actions 31 décembre 2018 – 918 millions d'actions		
Actions privilégiées	<b>3 980</b>	<b>3 980</b>
Surplus d'apport	<b>5</b>	<b>17</b>
Bénéfices non répartis	<b>3 534</b>	<b>2 773</b>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>(1 300)</b>	<b>(606)</b>
<b>Participations assurant le contrôle</b>	<b>30 014</b>	<b>29 338</b>
Participations sans contrôle	<b>1 618</b>	<b>1 655</b>
	<b>31 632</b>	<b>30 993</b>
	<b>98 429</b>	<b>98 920</b>

Éventualités et garanties (note 14)

Entités à détenteurs de droits variables (note 15)

Événements postérieurs à la date de clôture (notes 6 et 16)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début de la période	23 466	21 703	23 174	21 167
Actions émises :				
Dans le cadre du programme d'émission d'actions au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	—	439	—	766
Aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	228	236	444	431
À l'exercice d'options sur actions	101	7	177	21
Solde à la fin de la période	23 795	22 385	23 795	22 385
<b>Actions privilégiées</b>				
Solde au début et à la fin de la période	3 980	3 980	3 980	3 980
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde au début de la période	11	10	17	—
Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices	(6)	2	(12)	5
Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises	—	—	—	7
Solde à la fin de la période	5	12	5	12
<b>Bénéfices non répartis</b>				
Solde au début de la période	3 106	1 859	2 773	1 623
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	1 166	826	2 211	1 600
Dividendes sur les actions ordinaires	(696)	(624)	(1 389)	(1 238)
Dividendes sur les actions privilégiées	(42)	(41)	(61)	(60)
Ajustement de l'incidence fiscale du transfert d'actifs à TC Pipelines, LP	—	—	—	95
Solde à la fin de la période	3 534	2 020	3 534	2 020
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>				
Solde au début de la période	(926)	(1 353)	(606)	(1 731)
Autres éléments du résultat étendu attribuables aux participations assurant le contrôle	(374)	219	(694)	597
Solde à la fin de la période	(1 300)	(1 134)	(1 300)	(1 134)
<b>Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle</b>	<b>30 014</b>	<b>27 263</b>	<b>30 014</b>	<b>27 263</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle</b>				
Solde au début de la période	1 660	1 981	1 655	1 852
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	57	76	158	170
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	(41)	40	(81)	106
Émission de parts de TC PipeLines, LP				
Produit, déduction faite des frais d'émission	—	—	—	49
Diminution de la participation de TC Énergie dans TC PipeLines, LP	—	—	—	(9)
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(58)	(44)	(114)	(115)
Solde à la fin de la période	1 618	2 053	1 618	2 053
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>31 632</b>	<b>29 316</b>	<b>31 632</b>	<b>29 316</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

### 1. Règles de présentation

Le 3 mai 2019, TransCanada Corporation a changé sa dénomination pour celle de Corporation TC Énergie Corporation (« TC Énergie » ou la « société »). Le secteur Énergie qui a été présenté antérieurement a été renommé le secteur Énergie et stockage depuis le premier trimestre de 2019.

Les présents états financiers consolidés condensés de TC Énergie ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TC Énergie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans les états financiers consolidés audités de 2018 contenus dans le rapport annuel de 2018 de TC Énergie.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2018 compris dans le rapport annuel de 2018 de TC Énergie. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans les secteurs des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats de la période intermédiaire pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice du secteur des pipelines de liquides de la société en raison des fluctuations du débit du réseau d'oléoducs Keystone et des activités de commercialisation. Les résultats des périodes intermédiaires pourraient également ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie et du stockage de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

#### **RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT**

Pour dresser les états financiers, TC Énergie doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

## 2. Modifications comptables

### MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2019

#### Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des contrats de location. Les nouvelles directives modifient la définition de ce qui constitue un contrat de location de telle sorte que, pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location, le preneur à bail doit avoir 1) le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif loué et 2) le droit d'en diriger l'utilisation pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location. Les nouvelles directives établissent aussi un modèle fondé sur le droit d'utilisation selon lequel le preneur à bail doit comptabiliser, au bilan, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dont la durée est supérieure à douze mois. Les contrats de location seront classés en tant que contrats de location-financement ou de location simple, le classement se répercutant sur le mode de comptabilisation des charges dans l'état consolidé des résultats. Les nouvelles directives n'apportent pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur.

Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et elles ont été appliquées à l'aide d'un allègement transitoire facultatif qui a permis aux entités d'appliquer pour la première fois la nouvelle norme en matière de contrats de location à l'adoption (le 1<sup>er</sup> janvier 2019) et de comptabiliser un ajustement cumulatif aux bénéfices non répartis d'ouverture dans la période au cours de laquelle l'adoption est survenue. Cette option de transition a dispensé la société d'appliquer les nouvelles directives, y compris les obligations d'information, aux périodes comparatives qu'elle présente.

La société a opté pour les mesures de simplification et des exemptions disponibles à l'adoption lui permettent :

- de ne pas réévaluer les conclusions antérieures sur les contrats de location existants concernant l'identification et le classement des contrats de location ainsi que les coûts directs initiaux selon la nouvelle norme;
- de reporter prospectivement le classement des contrats de location historiques et le traitement comptable qui se rapporte aux servitudes afférentes aux contrats existants;
- de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour ce qui est des contrats de location qui sont admissibles à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme;
- de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives pour tous les contrats de location pour lesquels la société est le preneur à bail et pour les installations et les réservoirs de liquides des terminaux dont elle est le bailleur;
- de recourir à des connaissances a posteriori pour déterminer la durée du contrat de location et de soumettre les actifs au titre de droits d'utilisation à un test de dépréciation.

Les nouvelles directives ont eu une incidence importante sur le bilan consolidé condensé de la société, sans toutefois avoir d'incidence sur ses états consolidés condensés des résultats et des flux de trésorerie. Les répercussions les plus importantes ont trait à la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives afférents aux contrats de location-exploitation ainsi qu'à la présentation de nouvelles informations importantes à fournir concernant les activités locatives de la société. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Contrats de location » pour un complément d'information sur l'incidence de l'adoption des nouvelles directives ainsi que sur les conventions comptables mises à jour de la société eu égard aux contrats de location.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Des hypothèses et jugements importants ont été utilisés lors de l'application des nouvelles directives pour déterminer ce qui suit :

- si un contrat contient un contrat de location;
- la durée du contrat de location, compte tenu des options de renouvellement pouvant être exercées. La durée de l'ensemble des contrats de location de la société tient compte du temps pour lequel le contrat de location est non résiliable et des intervalles supplémentaires visés par une option de prolongation (ou de non résiliation) du contrat de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer ou une option de prolongation (ou de non résiliation) du contrat de location que contrôle le bailleur;
- le taux d'actualisation du contrat de location.

### Évaluation de la juste valeur

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient certaines obligations d'information ayant trait à l'évaluation de la juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais l'adoption anticipée d'une partie ou de la totalité des exigences est permise. La société a choisi d'adopter ces directives à compter du premier trimestre de 2019. Ces directives ont été appliquées rétrospectivement et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

#### Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société a relevé quels actifs sont visés par la nouvelle norme et elle a commencé à colliger les informations relatives aux pertes sur créances. Les processus en cours font l'objet d'une évaluation afin de déterminer si, par conséquent, des changements doivent être apportés. La société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

#### Régimes de retraite à prestations déterminées

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui viennent modifier et préciser les obligations d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront appliquées rétrospectivement, mais l'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

#### Coûts de mise en œuvre des ententes d'informatique en nuage

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives obligeant une entité partie à une entente d'hébergement qui constitue un contrat de service à suivre les directives applicables aux logiciels pour utilisation à l'interne afin de déterminer les coûts de mise en œuvre qui doivent être capitalisés et ceux qui doivent être comptabilisés en charges. Selon les directives, l'entité doit aussi amortir les coûts de mise en œuvre capitalisés relativement à une entente d'hébergement sur la durée de celle-ci. Les directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais l'adoption anticipée est permise. Ces directives peuvent s'appliquer rétrospectivement ou prospectivement à tous les coûts de mise en œuvre engagés suivant la date de l'adoption. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

### Consolidation

En octobre 2018, le FASB a publié de nouvelles directives visant à déterminer si les honoraires versés aux décideurs et aux prestataires de services constituent des droits variables pour les participations indirectes détenues par l'intermédiaire de parties liées sous contrôle commun. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'appliqueront de façon rétrospective, mais l'adoption anticipée est permise. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives auront une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

## 3. Informations sectorielles

<b>trimestre clos le 30 juin 2019</b>							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage<sup>1</sup></b>	<b>Siège social<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>
Produits	956	1 211	152	811	242	—	3 372
Produits intersectoriels	—	41	—	—	6	(47) <sup>3</sup>	—
	<b>956</b>	<b>1 252</b>	<b>152</b>	<b>811</b>	<b>248</b>	<b>(47)</b>	<b>3 372</b>
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	3	60	4	14	137	(12) <sup>4</sup>	206
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(362)	(372)	(14)	(167)	(36)	44 <sup>3</sup>	(907)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(114)	—	(114)
Impôts fonciers	(69)	(84)	—	(27)	(1)	—	(181)
Amortissement	(286)	(193)	(29)	(89)	(24)	—	(621)
Gain à la vente d'actifs	—	—	—	—	68	—	68
<b>Bénéfice (perte) sectoriel(le)</b>	<b>242</b>	<b>663</b>	<b>113</b>	<b>542</b>	<b>278</b>	<b>(15)</b>	<b>1 823</b>
Intérêts débiteurs							(588)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							99
Intérêts créditeurs et autres <sup>4</sup>							106
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>							<b>1 440</b>
Charge d'impôts							(217)
<b>Bénéfice net</b>							<b>1 223</b>
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(57)
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>							<b>1 166</b>
Dividendes sur les actions privilégiées							(41)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>							<b>1 125</b>

1 Auparavant, le secteur Énergie.

2 Comprend les éliminations intersectorielles.

3 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

4 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt à long terme de cette coentreprise.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>trimestre clos le 30 juin 2018</b>							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage<sup>1</sup></b>	<b>Siège social<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>
Produits	954	930	153	644	514	—	3 195
Produits intersectoriels	—	56	—	—	5	(61) <sup>3</sup>	—
	954	986	153	644	519	(61)	3 195
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	3	59	1	13	102	87 <sup>4</sup>	265
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(341)	(288)	(12)	(155)	(72)	46 <sup>3</sup>	(822)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(324)	—	(324)
Impôts fonciers	(71)	(53)	—	(27)	(1)	—	(152)
Amortissement	(265)	(163)	(24)	(85)	(33)	—	(570)
<b>Bénéfice sectoriel</b>	280	541	118	390	191	72	1 592
Intérêts débiteurs							(558)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							113
Intérêts créditeurs et autres <sup>4</sup>							(92)
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>							1 055
Charge d'impôts							(153)
<b>Bénéfice net</b>							902
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(76)
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>							826
Dividendes sur les actions privilégiées							(41)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>							785

1 Auparavant, le secteur Énergie.

2 Comprend les éliminations intersectorielles.

3 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

4 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt à long terme de cette coentreprise.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>semestre clos le 30 juin 2019</b>							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage<sup>1</sup></b>	<b>Siège social<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>
Produits	1 923	2 515	304	1 539	578	—	6 859
Produits intersectoriels	—	83	—	—	11	(94) <sup>3</sup>	—
	1 923	2 598	304	1 539	589	(94)	6 859
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	136	10	28	209	(26) <sup>4</sup>	361
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(705)	(734)	(26)	(333)	(124)	86 <sup>3</sup>	(1 836)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(366)	—	(366)
Impôts fonciers	(138)	(172)	—	(55)	(3)	—	(368)
Amortissement	(573)	(373)	(59)	(177)	(47)	—	(1 229)
Gain sur la vente d'actifs	—	—	—	—	68	—	68
<b>Bénéfice (perte) sectoriel(le)</b>	<b>511</b>	<b>1 455</b>	<b>229</b>	<b>1 002</b>	<b>326</b>	<b>(34)</b>	<b>3 489</b>
Intérêts débiteurs							(1 174)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							238
Intérêts créditeurs et autres <sup>4</sup>							269
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>							<b>2 822</b>
Charge d'impôts							(453)
<b>Bénéfice net</b>							<b>2 369</b>
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(158)
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>							<b>2 211</b>
Dividendes sur les actions privilégiées							(82)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>							<b>2 129</b>

1 Auparavant, le secteur Énergie.

2 Comprend les éliminations intersectorielles.

3 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

4 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt à long terme de cette coentreprise.



## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>semestre clos le 30 juin 2018</b>							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage<sup>1</sup></b>	<b>Siège social<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>
Produits	1 838	2 021	304	1 267	1 189	—	6 619
Produits intersectoriels	—	81	—	—	47	(128) <sup>3</sup>	—
	1 838	2 102	304	1 267	1 236	(128)	6 619
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6	126	12	28	165	8 <sup>4</sup>	345
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(664)	(612)	(14)	(346)	(171)	111 <sup>3</sup>	(1 696)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(921)	—	(921)
Impôts fonciers	(141)	(108)	—	(50)	(3)	—	(302)
Amortissement	(506)	(319)	(47)	(168)	(65)	—	(1 105)
<b>Bénéfice (perte) sectoriel(le)</b>	533	1 189	255	731	241	(9)	2 940
Intérêts débiteurs							(1 085)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							218
Intérêts créditeurs et autres <sup>4</sup>							(29)
<b>Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice</b>							2 044
Charge d'impôts							(274)
<b>Bénéfice net</b>							1 770
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(170)
<b>Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle</b>							1 600
Dividendes sur les actions privilégiées							(81)
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>							1 519

1 Auparavant, le secteur Énergie.

2 Comprend les éliminations intersectorielles.

3 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

4 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt à long terme de cette coentreprise.

**TOTAL DE L'ACTIF PAR SECTEUR**

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Gazoducs – Canada	<b>19 749</b>	18 407
Gazoducs – États-Unis	<b>42 821</b>	44 115
Gazoducs – Mexique	<b>6 912</b>	7 058
Pipelines de liquides	<b>17 022</b>	17 352
Énergie et stockage	<b>7 761</b>	8 475
Siège social	<b>4 164</b>	3 513
	<b>98 429</b>	98 920

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## 4. Produits

### VENTILATION DES PRODUITS

Les tableaux suivants présentent un sommaire du total des produits pour le trimestre et le semestre clos les 30 juin 2019 et 2018 :

<b>trimestre clos le 30 juin 2019</b>						
(non audité – en millions de dollars)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage</b>	<b>Total</b>
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	956	1 032	151	617	—	2 756
Électricité	—	—	—	—	198	198
Stockage de gaz naturel et autres	—	154	1	1	14	170
	<b>956</b>	<b>1 186</b>	<b>152</b>	<b>618</b>	<b>212</b>	<b>3 124</b>
Autres produits <sup>1</sup>	—	25	—	193	30	248
	<b>956</b>	<b>1 211</b>	<b>152</b>	<b>811</b>	<b>242</b>	<b>3 372</b>

1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des directives portant sur les produits. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Contrats de location » et à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits tirés des contrats de location et des instruments financiers, respectivement.

<b>trimestre clos le 30 juin 2018</b>						
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Gazoducs – Canada</b>	<b>Gazoducs – États-Unis</b>	<b>Gazoducs – Mexique</b>	<b>Pipelines de liquides</b>	<b>Énergie et stockage</b>	<b>Total</b>
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	954	785	152	513	—	2 404
Électricité	—	—	—	—	415	415
Stockage de gaz naturel et autres	—	118	1	—	31	150
	954	903	153	513	446	2 969
Autres produits <sup>1</sup>	—	27	—	131	68	226
	954	930	153	644	514	3 195

1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des directives portant sur les produits. Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits tirés des instruments financiers.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**semestre clos le 30 juin 2019**

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	1 923	2 132	302	1 210	—	5 567
Électricité	—	—	—	—	541	541
Stockage de gaz naturel et autres	—	334	2	2	42	380
	<b>1 923</b>	<b>2 466</b>	<b>304</b>	<b>1 212</b>	<b>583</b>	<b>6 488</b>
Autres produits <sup>1</sup>	—	49	—	327	(5)	371
	<b>1 923</b>	<b>2 515</b>	<b>304</b>	<b>1 539</b>	<b>578</b>	<b>6 859</b>

1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des directives portant sur les produits. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Contrats de location » et à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits tirés des contrats de location et des instruments financiers, respectivement.

**semestre clos le 30 juin 2018**

(non audité – en millions de dollars)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	1 838	1 669	302	1 047	—	4 856
Électricité	—	—	—	—	1 005	1 005
Stockage de gaz naturel et autres	—	310	2	1	61	374
	1 838	1 979	304	1 048	1 066	6 235
Autres produits <sup>1</sup>	—	42	—	219	123	384
	<b>1 838</b>	<b>2 021</b>	<b>304</b>	<b>1 267</b>	<b>1 189</b>	<b>6 619</b>

1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des directives portant sur les produits. Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits provenant des instruments financiers.

**SOLDES DES CONTRATS**

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Créances sur les contrats conclus avec des clients	1 223	1 684
Actifs sur contrats <sup>1</sup>	277	159
Actifs sur contrats à long terme <sup>2</sup>	59	21
Passifs sur contrats <sup>3</sup>	52	11
Passifs sur contrats à long terme <sup>4</sup>	139	121

1 Les actifs sur contrats sont portés dans les autres actifs à court terme du bilan consolidé condensé.

2 Les actifs sur contrats à long terme sont portés dans les actifs incorporels et autres actifs du bilan consolidé condensé.

3 Les passifs sur contrats englobent des produits reportés, et ils sont portés dans les créditeurs et autres du bilan consolidé condensé. Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, des produits de 6 millions de dollars ont été comptabilisés et inclus dans les passifs sur contrats à l'ouverture de la période.

4 Ces passifs tiennent compte des produits reportés, et ils sont portés dans les autres passifs à long terme du bilan consolidé condensé.

Les actifs sur contrats et les actifs sur contrats à long terme ont trait surtout au droit de la société aux produits générés par les services rendus mais non facturés à la date de présentation de l'information financière relativement aux contrats sur la capacité garantie à long terme des volumes de gaz naturel. Le changement apporté aux actifs sur contrats tient surtout au transfert vers les débiteurs lorsque ces droits deviennent inconditionnels et que le montant est facturé au client ainsi qu'à la comptabilisation de produits additionnels pour lesquels les montants doivent être facturés. Les passifs sur contrats et les passifs sur contrats à long terme se rapportent surtout aux paiements de frais fixes de capacité pour des causes de force majeure reçus relativement à des ententes de capacité à long terme conclus au Mexique.

## **PRODUITS FUTURS AFFECTÉS AUX OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR**

### **Ententes de capacité et transport**

Au 30 juin 2019, les produits futurs au titre d'ententes de capacité relatives aux pipelines et de contrats de transport à long terme qui échoient jusqu'en 2045 se sont chiffrés à environ 29,6 milliards de dollars, dont une tranche de 3,0 milliards de dollars devrait être prise en compte avant la fin de 2019.

### **Production d'électricité**

La société a contracté des contrats à long terme de production d'électricité s'étalant jusqu'en 2030. Les produits tirés de contrats de production d'électricité sont assortis d'une composante variable afférente aux prix du marché qui sont assujettis à des facteurs indépendants de la volonté de la société. Ces produits sont considérés comme étant très limités et ils sont pris en compte une fois par mois lorsque la société a rempli l'obligation de prestation.

### **Stockage de gaz naturel et autres**

Au 30 juin 2019, les produits futurs découlant des contrats à long terme de stockage de gaz naturel et autres, qui s'échelonnent jusqu'en 2033, se sont établis à environ 1,6 milliard de dollars, dont une tranche d'environ 244 millions de dollars devrait être constatée avant la fin de 2019.

## **5. Impôts sur le bénéfice**

### **Taux d'imposition effectifs**

Les taux d'imposition effectifs pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 étaient de 16 % et de 13 % respectivement. Le taux d'imposition effectif supérieur en 2019 découle principalement des écarts inférieurs liés aux taux d'imposition étrangers atténués par des impôts transférés inférieurs relativement aux gazoducs à tarifs réglementés au Canada.

Pour faire suite à la réforme fiscale aux États-Unis, le Trésor américain et l'Internal Revenue Service des États-Unis ont publié des projets de règlements en novembre et décembre 2018 qui présentaient un encadrement administratif et précisaient certains aspects des nouvelles lois quant à la déductibilité des intérêts, à l'impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale, à la nouvelle déduction relative aux dividendes reçus et aux règles anti-entités hybrides. Ces projets de règlements sont à la fois complexes et exhaustifs. Une incertitude considérable continue de régner d'ici à ce que les règlements définitifs soient rendus publics, c'est-à-dire vers la fin de 2019. Si ces projets de règlement étaient adoptés en l'état actuel, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

### **Diminution du taux d'imposition en Alberta**

Une diminution du taux d'imposition des sociétés en Alberta a été adoptée en juin 2019. En ce qui a trait aux entreprises canadiennes de la société qui ne sont pas assujetties à la comptabilité des activités à tarifs réglementés (la « CATR »), cette diminution s'est traduite par une baisse du montant net des passifs d'impôts reportés et un recouvrement d'impôts reportés de 32 millions de dollars. Pour ce qui est des entreprises canadiennes assujetties à la CATR, cette modification apportée au taux a donné lieu à une diminution du montant net des passifs d'impôts reportés et à celle des actifs réglementaires à long terme de 83 millions de dollars au bilan consolidé condensé au 30 juin 2019.

## 6. Actifs destinés à la vente

### Actifs de Columbia Midstream

Le 2 juillet 2019, TC Énergie a conclu une entente visant la vente de certains actifs de Columbia Midstream à un tiers pour environ 1,3 milliard de dollars US avant les ajustements postérieurs à la clôture.

La vente devrait donner lieu à un gain de 20 millions de dollars avant les impôts (une perte de 130 millions de dollars après les impôts) qui tient compte d'un écart d'acquisition estimatif de 589 millions de dollars de Columbia attribué à ces actifs, lequel n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le gain et l'incidence fiscale connexe seront comptabilisés à la clôture de la transaction, qui devrait se réaliser au troisième trimestre de 2019. Cette vente ne comprend aucune participation dans Columbia Energy Ventures Company, l'entreprise d'exploitation des minéraux de la société située dans le bassin des Appalaches.

Au 30 juin 2019, les actifs et passifs connexes du secteur des gazoducs aux États-Unis étaient classés comme étant destinés à la vente comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)

<b>Actifs destinés à la vente</b>	
Débiteurs	<b>14</b>
Autres actifs à court terme	<b>1</b>
Immobilisations corporelles	<b>796</b>
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	<b>255</b>
Écart d'acquisition	<b>589</b>
<b>Total des actifs destinés à la vente</b>	<b>1 655</b>
<b>Passifs afférents aux actifs destinés à la vente</b>	
Créditeurs et autres	<b>8</b>
<b>Total des passifs afférents aux actifs destinés à la vente<sup>1</sup></b>	<b>8</b>

1 Le total des passifs afférents aux actifs destinés à la vente est porté dans les créditeurs et autres du bilan consolidé condensé.

### Centrale de Coolidge

Le 21 mai 2019, TC Énergie a conclu la vente de sa centrale de Coolidge, laquelle était présentée comme un actif destiné à la vente au 31 décembre 2018. Il y a lieu de se reporter à la note 13 « Cession » pour un complément d'information.

## 7. Contrats de location

En 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur les contrats de location. La société a adopté ces nouvelles directives le 1<sup>er</sup> janvier 2019 grâce à un allègement transitoire facultatif. Les résultats présentés pour 2019 reflètent l'application des nouvelles directives alors que les résultats correspondants de 2018 ont été établis et présentés conformément aux directives antérieures portant sur les contrats de location.

### Méthode comptable du preneur à bail

La société détermine si un arrangement constitue un contrat de location à la passation du contrat. Les contrats de location-exploitation sont comptabilisés comme des actifs au titre de droits d'utilisation et compris dans les immobilisations corporelles alors que les obligations correspondantes sont portées dans les créditeurs et autres et dans les autres passifs à long terme du bilan consolidé condensé.

Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives, tous deux liés aux contrats de location-exploitation, sont constatés en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location sur la durée du contrat de location, à la date de début dudit contrat. Les contrats de location de la société n'étant pas assortis d'un taux d'intérêt implicite, cette dernière recourt à son taux d'emprunt marginal fondé sur l'information disponible à la date de début pour déterminer la valeur actualisée des paiements futurs. Les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation incluent également tous les paiements de loyers et les coûts directs initiaux, mais ils excluent les avantages au titre de la location. La durée d'un contrat de location peut comprendre des options de prolongation ou de résiliation du contrat lorsque la société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. La charge relative aux contrats de location-exploitation est calculée selon le mode linéaire sur la durée des contrats et elle est prise en compte dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

### Méthode comptable du bailleur

La société intervient en tant que bailleur à l'égard de certains contrats qui sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation. Elle comptabilise en tant que produits les paiements de loyers sur la durée du contrat selon le mode linéaire. Les paiements de loyers variables sont comptabilisés comme des produits dans la période au cours de laquelle surviennent des changements en ce qui a trait aux faits et circonstances sur lesquels s'appuie le calcul des paiements en question.

### Incidence, à la date d'adoption, des nouvelles directives relatives aux contrats de location

Le tableau suivant illustre l'incidence de l'adoption des nouvelles directives relatives aux contrats de location sur les éléments qui ont été présentés antérieurement au bilan consolidé de la société :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Chiffres présentés au 31 décembre 2018	Ajustement	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Immobilisations corporelles	66 503	585	67 088
Créditeurs et autres	5 408	57	5 465
Autres passifs à long terme	1 008	528	1 536

### En tant que preneur à bail

La société a conclu des contrats de location-exploitation pour le siège social et pour divers bureaux, matériel et terrains. Certains contrats sont assortis d'une option de renouvellement pour des périodes allant de un an à vingt-cinq ans alors que d'autres peuvent comprendre des options visant à résilier le contrat de location dans un délai de un an. Les paiements exigibles aux termes des contrats de location comprennent des paiements fixes et, dans le cas de plusieurs baux de la société, des paiements variables afférents notamment à la quote-part des impôts fonciers, des assurances et de l'entretien des aires communes des bâtiments. La société sous-loue certains locaux qu'elle loue.

Les coûts liés aux contrats de location-exploitation sont les suivants :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestre clos le 30 juin 2019	semestre clos le 30 juin 2019
Coûts liés aux contrats de location-exploitation <sup>1</sup>	27	55
Produits tirés de la sous-location	(3)	(5)
Coûts liés aux contrats de location-exploitation, montant net	24	50

<sup>1</sup> Ces coûts comprennent les coûts afférents aux contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les tableaux suivants présentent d'autres informations afférentes aux contrats de location-exploitation :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestre clos le 30 juin 2019	semestre clos le 30 juin 2019
Trésorerie versée au titre des sommes prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives afférentes aux contrats de location-exploitation	18	37
Actifs au titre de droits d'utilisation en échange de nouvelles obligations locatives afférentes aux contrats de location-exploitation	3	3

  

(non audité)	au 30 juin 2019
Durée moyenne pondérée à courir des contrats de location	11 ans
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,5 %

Le tableau suivant affiche les échéances relatives aux obligations locatives afférentes aux contrats de location-exploitation sur une base prospective de 12 mois ainsi que les éléments dans lesquels elles ont été prises en compte au bilan consolidé condensé au 30 juin 2019 :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	
2020	71
2021	68
2022	62
2023	58
2024	57
Par la suite	343
Total des paiements au titre des contrats de location-exploitation	659
Intérêt théorique	(108)
Obligations locatives afférentes aux contrats de location-exploitation inscrites au bilan consolidé condensé	551
<b>Chiffres présentés comme suit :</b>	
Créditeurs et autres	55
Autres passifs à long terme	496
	551

Les paiements futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société présentés selon les directives antérieures en matière de location s'établissaient comme suit au 31 décembre 2018 :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Paiements minimaux au titre de contrats de location-exploitation
2019	81
2020	78
2021	76
2022	69
2023	67
Par la suite	390
	761

Au 30 juin 2019, la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation se chiffrait à 552 millions de dollars, montant qui a été porté dans les immobilisations corporelles du bilan consolidé condensé.

### En tant que bailleur

Les centrales de Grandview et de Bécancour du secteur de l'énergie et du stockage ainsi que le pipeline Northern Courier du secteur des pipelines de liquides ont été comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation. Les CAE à long terme, aux termes desquelles la société vend de l'électricité pour les actifs faisant l'objet de contrats de location du secteur de l'énergie et du stockage, viennent à échéance entre 2024 et 2026. Le pipeline Northern Courier transporte du bitume et des diluants depuis le site minier de Fort Hills jusqu'au terminal de Suncor Énergie, le contrat arrivant à échéance en 2042.

Certains contrats de location prévoient des paiements de loyers variables fondés sur le nombre d'heures d'exploitation et le remboursement de coûts variables, ainsi que des options visant l'achat de l'actif sous-jacent à la juste valeur ou selon une formule qui tient compte des paiements fixes résiduels et des options visant à prolonger un contrat pour une période allant jusqu'à cinq ans. Les bailleurs peuvent se prévaloir de droits en vertu de certains contrats de location pour résilier les baux dans certaines circonstances.

Par ailleurs, la société loue des réservoirs de liquides qui sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation.

La tranche fixe des produits tirés des contrats de location-exploitation qu'a comptabilisés la société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 s'est établie respectivement à 55 millions de dollars et à 110 millions de dollars.

Les paiements futurs à recevoir au titre des contrats de location-exploitation se présentaient comme suit au 30 juin 2019 :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Paiements futurs au titre des contrats de location</b>
Pour le reste de 2019	<b>121</b>
2020	<b>230</b>
2021	<b>225</b>
2022	<b>218</b>
2023	<b>225</b>
Par la suite	<b>1 939</b>
	<b>2 958</b>

Le coût et l'amortissement cumulé des installations comptabilisées en tant que contrats de location-exploitation se sont élevés respectivement à 1 992 millions de dollars et à 351 millions de dollars au 30 juin 2019 (respectivement 2 007 millions de dollars et 324 millions de dollars au 31 décembre 2018).

## 8. Dette à long terme

### ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme émis par la société au cours du semestre clos le 30 juin 2019 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)					
<b>Société</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Type</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
<b>TRANSCANADA PIPELINES LIMITED</b>					
	Avril 2019	Billets à moyen terme	Octobre 2049	1 000	4,34 %



DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**REMBOURSEMENTS DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME**

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours du semestre clos le 30 juin 2019 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Société	Date de remboursement	Type	Montant	Taux d'intérêt
<b>TRANSCANADA PIPELINES LIMITED</b>				
	Mai 2019	Billets à moyen terme	13	9,35 %
	Mars 2019	Débetures	100	10,50 %
	Janvier 2019	Billets de premier rang non garantis	750 US	7,125 %
	Janvier 2019	Billets de premier rang non garantis	400 US	3,125 %
<b>TC PIPELINES, LP</b>				
	Juin 2019	Emprunt à terme non garanti	50 US	Variable
<b>GAS TRANSMISSION NORTHWEST LLC</b>				
	Mai 2019	Emprunt à terme non garanti	35 US	Variable

**INTÉRÊTS CAPITALISÉS**

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019, TC Énergie a capitalisé des intérêts de l'ordre de 44 millions de dollars et de 81 millions de dollars, respectivement (30 millions de dollars et 56 millions de dollars en 2018, respectivement) en lien avec des projets d'investissement.

**9. Dividendes par action ordinaire et par action privilégiée**

Le conseil d'administration de TC Énergie a déclaré les dividendes suivants :

(non audité – en dollars canadiens arrondis au centième près)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
par action ordinaire	<b>0,75 \$</b>	0,69 \$	<b>1,50 \$</b>	1,38 \$
par action privilégiée de série 1	<b>0,20 \$</b>	0,20 \$	<b>0,41 \$</b>	0,41 \$
par action privilégiée de série 2	<b>0,22 \$</b>	0,19 \$	<b>0,44 \$</b>	0,37 \$
par action privilégiée de série 3	<b>0,13 \$</b>	0,13 \$	<b>0,27 \$</b>	0,27 \$
par action privilégiée de série 4	<b>0,18 \$</b>	0,15 \$	<b>0,37 \$</b>	0,29 \$
par action privilégiée de série 5	<b>0,14 \$</b>	0,14 \$	<b>0,28 \$</b>	0,28 \$
par action privilégiée de série 6	<b>0,20 \$</b>	0,16 \$	<b>0,40 \$</b>	0,32 \$
par action privilégiée de série 7	<b>0,24 \$</b>	0,25 \$	<b>0,49 \$</b>	0,50 \$
par action privilégiée de série 9	<b>0,27 \$</b>	0,27 \$	<b>0,53 \$</b>	0,53 \$
par action privilégiée de série 11	<b>0,24 \$</b>	0,24 \$	<b>0,24 \$</b>	0,24 \$
par action privilégiée de série 13	<b>0,34 \$</b>	0,34 \$	<b>0,34 \$</b>	0,34 \$
par action privilégiée de série 15	<b>0,31 \$</b>	0,31 \$	<b>0,31 \$</b>	0,31 \$

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

## 10. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

<b>trimestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>Montant avant les impôts</b>	<b>Recouvrement (charge) d'impôts</b>	<b>Montant après les impôts</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)			
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(371)	(14)	(385)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession d'établissements étrangers	(9)	—	(9)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	17	(4)	13
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(52)	10	(42)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	4	(1)	3
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	3	(1)	2
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(3)	6	3
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(411)</b>	<b>(4)</b>	<b>(415)</b>

<b>trimestre clos le 30 juin 2018</b>	<b>Montant avant les impôts</b>	<b>Recouvrement (charge) d'impôts</b>	<b>Montant après les impôts</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)			
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	254	5	259
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(17)	4	(13)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(3)	1	(2)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	9	(2)	7
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	4	(2)	2
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6	—	6
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>253</b>	<b>6</b>	<b>259</b>

<b>semestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>Montant avant les impôts</b>	<b>Recouvrement (charge) d'impôts</b>	<b>Montant après les impôts</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)			
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(735)	(20)	(755)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession d'établissements étrangers	(9)	—	(9)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	44	(11)	33
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(74)	15	(59)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	8	(2)	6
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	7	(2)	5
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(2)	6	4
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(761)</b>	<b>(14)</b>	<b>(775)</b>

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>semestre clos le 30 juin 2018</b>	<b>Montant avant les impôts</b>	<b>Recouvrement (charge) d'impôts</b>	<b>Montant après les impôts</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)			
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	670	21	691
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(20)	5	(15)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	3	2	5
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	13	(3)	10
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	8	(8)	—
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	13	(1)	12
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>687</b>	<b>16</b>	<b>703</b>

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

<b>trimestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>Écarts de conversion</b>	<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite</b>	<b>Participations comptabilisées à la valeur de consolidation</b>	<b>Total<sup>1</sup></b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)					
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 <sup>er</sup> avril 2019	(208)	(33)	(311)	(374)	(926)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement <sup>2</sup>	(340)	(33)	—	—	(373)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>3</sup>	(9)	3	2	3	(1)
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	(349)	(30)	2	3	(374)
<b>Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2019</b>	<b>(557)</b>	<b>(63)</b>	<b>(309)</b>	<b>(371)</b>	<b>(1 300)</b>

1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de pertes liées à des participations sans contrôle de 32 millions de dollars et de 9 millions de dollars, respectivement.

3 Les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de gains liés à des participations sans contrôle de moins de 1 million de dollars.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**semestre clos le 30 juin 2019**

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total <sup>1</sup>
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	107	(23)	(314)	(376)	(606)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement <sup>2</sup>	(655)	(45)	—	(1)	(701)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>3,4</sup>	(9)	5	5	6	7
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	(664)	(40)	5	5	(694)
<b>Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2019</b>	<b>(557)</b>	<b>(63)</b>	<b>(309)</b>	<b>(371)</b>	<b>(1 300)</b>

- 1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.
- 2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion, des couvertures de flux de trésorerie et des participations comptabilisées à la valeur de consolidation sont présentés déduction faite de pertes liées à des participations sans contrôle de 67 millions de dollars, de 14 millions de dollars et de 1 million de dollars, respectivement.
- 3 Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 21 millions de dollars (16 millions de dollars après les impôts) au 30 juin 2019. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.
- 4 Le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat étendu relatif aux couvertures de flux de trésorerie est présenté déduction faite de gains liés à des participations sans contrôle de 1 million de dollars.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé condensé des résultats se détaillent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu				Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin		
	2019	2018	2019	2018	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	—	(2)	—	(1)	Produits (Énergie et stockage)
Intérêts	(4)	(5)	(7)	(9)	Intérêts débiteurs
	(4)	(7)	(7)	(10)	Total avant les impôts
	1	2	2	3	Charge d'impôts
	(3)	(5)	(5)	(7)	Déduction faite des impôts <sup>1,3</sup>
Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement des pertes actuarielles	(3)	(4)	(7)	(8)	Coûts d'exploitation des centrales et autres <sup>2</sup>
	1	2	2	8	Charge d'impôts
	(2)	(2)	(5)	—	Déduction faite des impôts <sup>1</sup>
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	(3)	(6)	(6)	(13)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	—	—	—	2	Charge d'impôts
	(3)	(6)	(6)	(11)	Déduction faite des impôts <sup>1,3</sup>
Écarts de conversion					
Réalisation de gains de change sur la cession d'établissements étrangers	9	—	9	—	Gain sur la vente d'actifs
	—	—	—	—	Charge d'impôts
	9	—	9	—	Déduction faite des impôts <sup>1</sup>

1 Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

2 Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des prestations. Il y a lieu de se reporter à la note 11 « Avantages postérieurs au départ à la retraite » pour un complément d'information.

3 Les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation sont présentés déduction faite de gains liés à des participations sans contrôle respectivement de moins de 1 million de dollars et de néant pour le trimestre clos le 30 juin 2019 (respectivement de 2 millions de dollars et de néant en 2018) et respectivement de 1 million de dollars et de néant pour le semestre clos le 30 juin 2019 (respectivement de 3 millions de dollars et de 1 million de dollars en 2018).

## 11. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

	trimestres clos les 30 juin				semestres clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
(non audité – en millions de dollars canadiens)	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus <sup>1</sup>	31	31	2	1	64	61	3	2
Autres composantes du coût net des prestations <sup>1</sup>								
Coût financier	36	34	4	4	71	67	8	7
Rendement prévu des actifs des régimes	(54)	(55)	(4)	(4)	(112)	(110)	(8)	(8)
Amortissement des pertes actuarielles	3	3	—	1	6	7	1	1
Amortissement de l'actif réglementaire	4	4	1	—	7	9	1	—
	(11)	(14)	1	1	(28)	(27)	2	—
<b>Coût net des prestations constaté</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

1 Le coût des services rendus et les autres composantes du coût net des prestations sont inclus dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

## 12. Gestion des risques et instruments financiers

### APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TC Énergie est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et la valeur actionnariale.

### RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 juin 2019, le risque lié aux contreparties maximal de TC Énergie en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente, aux actifs dérivés et à un prêt.

La société surveille ses contreparties et passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 juin 2019, il n'y avait aucune créance irrécouvrable importante, aucune concentration notable du risque de crédit et aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**PRÊT À UNE SOCIÉTÉ LIÉE**

Des transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

La société détient une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la construction, la détention et l'exploitation du gazoduc Sur de Texas. Elle comptabilise la participation dans la coentreprise comme une participation à la valeur de consolidation. En 2017, la société a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie de 21,3 milliards de pesos mexicains avec la coentreprise qui porte intérêt à un taux variable et vient à échéance en mars 2022.

Au 30 juin 2019, le bilan consolidé condensé de la société comprenait un prêt de 20,3 milliards de pesos mexicains ou 1,4 milliard de dollars (18,9 milliards de pesos mexicains ou 1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2018) consenti à la coentreprise Sur de Texas, ce qui représente la quote-part de TC Énergie dans les besoins de financement par emprunt à long terme de la coentreprise. Les intérêts créditeurs et autres comprennent des intérêts créditeurs de 37 millions de dollars et de 72 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 (29 millions de dollars et 56 millions de dollars en 2018) afférents à cette coentreprise et une quote-part correspondante des intérêts débiteurs est inscrite dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation du secteur des gazoducs du Mexique de la société.

**INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS**

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et à des options de change à terme libellés en dollars US pour couvrir une partie de son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

La juste valeur et le montant nominal relatifs aux instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Juste valeur <sup>1,2</sup>	Montant nominal	Juste valeur <sup>1,2</sup>	Montant nominal
Swaps de devises en dollars US (échéant en 2019) <sup>3</sup>	(12)	100 US	(43)	300 US
Options de change en dollars US (échéant de 2019 à 2020)	6	2 600 US	(47)	2 500 US
	(6)	2 700 US	(90)	2 800 US

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

3 Le bénéfice net comprend des gains réalisés nets de néant pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 (respectivement de néant et de 1 million de dollars en 2018) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises qui sont présentés dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats de la société.

Le montant nominal et la juste valeur des titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Montant nominal	29 500 (22 500 US)	31 000 (22 700 US)
Juste valeur	32 400 (24 700 US)	31 700 (23 200 US)

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**INSTRUMENTS FINANCIERS****Instruments financiers non dérivés****Juste valeur des instruments financiers non dérivés**

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme. Chacun de ces instruments est classé au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

**Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés**

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés de la société, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an <sup>1,2</sup>	(37 893)	(43 332)	(39 971)	(42 284)
Billets subordonnés de rang inférieur	(7 261)	(6 915)	(7 508)	(6 665)
	<b>(45 154)</b>	<b>(50 247)</b>	(47 479)	(48 949)

- 1 La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 450 millions de dollars US (750 millions de dollars US au 31 décembre 2018) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.
- 2 Le bénéfice net pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 comprend des pertes non réalisées respectivement de 2 millions de dollars et de 5 millions de dollars (respectivement, des pertes non réalisées de 1 million de dollars et des gains non réalisés de 4 millions de dollars en 2018) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 450 millions de dollars US au 30 juin 2019 (750 millions de dollars US au 31 décembre 2018). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

**Sommaire des actifs disponibles à la vente**

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints <sup>1</sup>	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints <sup>1</sup>
Justes valeurs des titres à revenu fixe <sup>2</sup>				
Échéant à moins de 1 an	—	16	—	22
Échéant entre 1 an et 5 ans	—	96	—	110
Échéant entre 5 et 10 ans	8	—	140	—
Échéant à plus de 10 ans	1 325	—	952	—
	<b>1 333</b>	<b>112</b>	1 092	132

- 1 Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.



## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

- 2 Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé de la société.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 juin 2019		30 juin 2018	
	Placements restreints en raison de l'ICQF <sup>1</sup>	Autres placements restreints <sup>2</sup>	Placements restreints en raison de l'ICQF <sup>1</sup>	Autres placements restreints <sup>2</sup>
Gains nets non réalisés de la période				
du trimestre clos	28	2	3	—
du semestre clos	79	3	5	1
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) de la période				
du trimestre clos	11	—	(3)	—
du semestre clos	11	—	(3)	—

- 1 Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.
- 2 Les gains et pertes sur les autres placements restreints sont portés dans les intérêts créditeurs et autres de l'état consolidé condensé des résultats.

## Instruments dérivés

### Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés ne sont pas nécessairement représentatifs des montants qui seront réalisés au moment du règlement.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Présentation au bilan des instruments dérivés**

Le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

<b>au 30 juin 2019</b>	<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>Couvertures de la juste valeur</b>	<b>Couvertures de l'investissement net</b>	<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>Juste valeur totale des instruments dérivés<sup>1</sup></b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)					
Autres actifs à court terme					
Produits de base <sup>2</sup>	—	—	—	266	266
Change	—	—	15	32	47
	—	—	15	298	313
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base <sup>2</sup>	—	—	—	33	33
Change	—	—	5	—	5
Taux d'intérêt	—	3	—	—	3
	—	3	5	33	41
<b>Total des actifs dérivés</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>331</b>	<b>354</b>
Créditeurs et autres					
Produits de base <sup>2</sup>	(9)	—	—	(182)	(191)
Change	—	—	(24)	(13)	(37)
Taux d'intérêt	(4)	—	—	—	(4)
	(13)	—	(24)	(195)	(232)
Autres passifs à long terme					
Produits de base <sup>2</sup>	(7)	—	—	(33)	(40)
Change	—	—	(2)	—	(2)
Taux d'intérêt	(55)	—	—	—	(55)
	(62)	—	(2)	(33)	(97)
<b>Total des passifs dérivés</b>	<b>(75)</b>	<b>—</b>	<b>(26)</b>	<b>(228)</b>	<b>(329)</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>(75)</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>	<b>103</b>	<b>25</b>

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

## DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>au 31 décembre 2018</b>					
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>Couvertures de la juste valeur</b>	<b>Couvertures de l'investissement net</b>	<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>Juste valeur totale des instruments dérivés<sup>1</sup></b>
Autres actifs à court terme					
Produits de base <sup>2</sup>	1	—	—	716	717
Change	—	—	16	1	17
Taux d'intérêt	3	—	—	—	3
	4	—	16	717	737
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base <sup>2</sup>	1	—	—	50	51
Change	—	—	1	—	1
Taux d'intérêt	8	1	—	—	9
	9	1	1	50	61
<b>Total des actifs dérivés</b>	13	1	17	767	798
Créditeurs et autres					
Produits de base <sup>2</sup>	(4)	—	—	(622)	(626)
Change	—	—	(105)	(188)	(293)
Taux d'intérêt	—	(3)	—	—	(3)
	(4)	(3)	(105)	(810)	(922)
Autres passifs à long terme					
Produits de base <sup>2</sup>	—	—	—	(28)	(28)
Change	—	—	(2)	—	(2)
Taux d'intérêt	(11)	(1)	—	—	(12)
	(11)	(1)	(2)	(28)	(42)
<b>Total des passifs dérivés</b>	(15)	(4)	(107)	(838)	(964)
<b>Total des dérivés</b>	(2)	(3)	(90)	(71)	(166)

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

### Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de juste valeur

Le tableau suivant présente les montants inscrits au bilan consolidé condensé en ce qui a trait aux ajustements cumulatifs des couvertures de juste valeur compris dans la valeur comptable des passifs couverts.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Valeur comptable</b>		<b>Ajustements des couvertures de juste valeur<sup>1</sup></b>	
	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<b>(327)</b>	(748)	—	3
Dette à long terme	<b>(265)</b>	(273)	<b>(3)</b>	—
	<b>(592)</b>	(1 021)	<b>(3)</b>	3

1 Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, ces soldes comprenaient des ajustements au titre de relations de couverture abandonnées de néant.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Sommaire des montants nominaux et des échéances**

Les échéances et le volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers se présentent comme suit :

<b>au 30 juin 2019</b> (non audité)	<b>Électricité</b>	<b>Gaz naturel</b>	<b>Liquides</b>	<b>Change</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Achats <sup>1</sup>	<b>652</b>	<b>15</b>	<b>52</b>	—	—
Ventes <sup>1</sup>	<b>2 559</b>	<b>25</b>	<b>64</b>	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	<b>3 556</b>	<b>1 650</b>
Dates d'échéance	<b>2019-2024</b>	<b>2019-2027</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2019-2030</b>

1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi<sup>3</sup> et en millions de barils respectivement.

<b>au 31 décembre 2018</b> (non audité)	<b>Électricité</b>	<b>Gaz naturel</b>	<b>Liquides</b>	<b>Change</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Achats <sup>1</sup>	23 865	44	59	—	—
Ventes <sup>1</sup>	17 689	56	79	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	3 862	1 650
Dates d'échéance	2019-2023	2019-2027	2019	2019	2019-2030

1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh et en Gpi<sup>3</sup> et en millions de barils respectivement.

**Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés**

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>trimestres clos les</b> <b>30 juin</b>		<b>semestres clos les</b> <b>30 juin</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction<sup>1</sup></b>				
Montant des gains (pertes) non réalisé(e)s de la période				
Produits de base <sup>2</sup>	<b>59</b>	99	<b>(29)</b>	(10)
Change	<b>87</b>	(60)	<b>207</b>	(139)
Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période				
Produits de base	<b>80</b>	19	<b>187</b>	129
Change	<b>(30)</b>	4	<b>(59)</b>	19
<b>Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture</b>				
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	<b>(2)</b>	(4)	<b>(9)</b>	(1)
Taux d'intérêt	—	—	—	1

1 Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

2 Aucun gain ni aucune perte n'ont été inscrits dans le bénéfice net au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 lorsqu'il était probable que l'opération prévue ne se produirait pas.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie**

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 10) liées à la variation de la juste valeur des instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie avant les impôts, y compris les participations sans contrôle, s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin		semestres clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu <sup>1</sup>				
Produits de base	(11)	(3)	(14)	(6)
Taux d'intérêt	(41)	—	(60)	9
	(52)	(3)	(74)	3

1 Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu et dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

**Incidence des opérations de couverture de la juste valeur et de flux de trésorerie**

Les tableaux suivants présentent les montants inscrits à l'état consolidé condensé des résultats en ce qui a trait à l'incidence d'opérations de couverture de la juste de valeur ou de flux de trésorerie.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 juin			
	Produits (Énergie et stockage)		Intérêts débiteurs	
	2019	2018	2019	2018
<b>Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats</b>	<b>242</b>	514	<b>(588)</b>	(558)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	(5)	(22)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	—	(2)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Reclassement des gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net <sup>1,2</sup>				
Contrats de taux d'intérêt	—	—	4	7
Contrats sur produits de base	—	2	—	—

1 Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu » pour obtenir les composantes des autres éléments du résultat étendu afférents aux instruments dérivés se rapportant aux opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.

2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

(non audité – en millions de dollars canadiens)	semestres clos les 30 juin			
	Produits (Énergie et stockage)		Intérêts débiteurs	
	2019	2018	2019	2018
<b>Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats</b>	<b>578</b>	1 189	<b>(1 174)</b>	(1 085)
<b>Couvertures de la juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	<b>(11)</b>	(42)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	<b>(1)</b>	(2)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Reclassement des gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net <sup>1,2</sup>				
Contrats de taux d'intérêt	—	—	<b>8</b>	12
Contrats sur produits de base	—	1	—	—

- 1 Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu » pour obtenir les composantes des autres éléments du résultat étendu afférents aux instruments dérivés se rapportant aux opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.
- 2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

### Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TC Énergie ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan consolidé condensé la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 juin 2019	Montants bruts des instruments dérivés	Montants disponibles à des fins de compensation <sup>1</sup>	Montants nets
(non audité – en millions de dollars canadiens)			
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	<b>299</b>	<b>(200)</b>	<b>99</b>
Change	<b>52</b>	<b>(28)</b>	<b>24</b>
Taux d'intérêt	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>
	<b>354</b>	<b>(229)</b>	<b>125</b>
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	<b>(231)</b>	<b>200</b>	<b>(31)</b>
Change	<b>(39)</b>	<b>28</b>	<b>(11)</b>
Taux d'intérêt	<b>(59)</b>	<b>1</b>	<b>(58)</b>
	<b>(329)</b>	<b>229</b>	<b>(100)</b>

- 1 Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>au 31 décembre 2018</b>			
(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>Montants bruts des instruments dérivés</b>	<b>Montants disponibles à des fins de compensation<sup>1</sup></b>	<b>Montants nets</b>
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	768	(626)	142
Change	18	(18)	—
Taux d'intérêt	12	(4)	8
	798	(648)	150
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(654)	626	(28)
Change	(295)	18	(277)
Taux d'intérêt	(15)	4	(11)
	(964)	648	(316)

<sup>1</sup> Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 juin 2019, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 46 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 décembre 2018) et des lettres de crédit de 35 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 décembre 2018). Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la société ne détenait aucune garantie en trésorerie alors qu'elle détenait des lettres de crédit de 1 million de dollars fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs.

#### **Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés**

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative. La société peut également devoir fournir des garanties si la juste valeur de ses instruments financiers dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 juin 2019, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 décembre 2018), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 juin 2019, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 décembre 2018). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS**

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

<b>Niveaux</b>	<b>Manière de déterminer la juste valeur</b>
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.
Niveau 2	Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché.  Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement de prix et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe.
Niveau 3	Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations.  Il existe un degré d'incertitude découlant de l'utilisation de données de marché non observables qui pourraient ne pas refléter avec exactitude des variations futures éventuelles de la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme, est classée comme suit :

<b>au 30 juin 2019</b>	<b>Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)</b>	<b>Autres données importantes observables (niveau 2)<sup>1</sup></b>	<b>Données importantes non observables (niveau 3)<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	<b>196</b>	<b>102</b>	<b>1</b>	<b>299</b>
Change	—	<b>52</b>	—	<b>52</b>
Taux d'intérêt	—	<b>3</b>	—	<b>3</b>
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	<b>(189)</b>	<b>(34)</b>	<b>(8)</b>	<b>(231)</b>
Change	—	<b>(39)</b>	—	<b>(39)</b>
Taux d'intérêt	—	<b>(59)</b>	—	<b>(59)</b>
	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>(7)</b>	<b>25</b>

<sup>1</sup> Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours du semestre clos le 30 juin 2019.



DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

<b>au 31 décembre 2018</b>	<b>Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)</b>	<b>Autres données importantes observables (niveau 2)<sup>1</sup></b>	<b>Données importantes non observables (niveau 3)<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	581	187	—	768
Change	—	18	—	18
Taux d'intérêt	—	12	—	12
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(555)	(95)	(4)	(654)
Change	—	(295)	—	(295)
Taux d'intérêt	—	(15)	—	(15)
	26	(188)	(4)	(166)

<sup>1</sup> Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>trimestres clos les 30 juin</b>		<b>semestres clos les 30 juin</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Solde au début de la période	<b>(4)</b>	(18)	<b>(4)</b>	(7)
Total des (pertes) gains comptabilisé(e)s dans le bénéfice net	<b>(3)</b>	20	<b>(3)</b>	18
Règlements	—	32	—	23
Transferts depuis le niveau 3	—	6	—	6
<b>Solde à la fin de la période<sup>1</sup></b>	<b>(7)</b>	40	<b>(7)</b>	40

<sup>1</sup> Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, les produits comprennent des pertes non réalisées de 3 millions de dollars attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 juin 2019 (gains non réalisés de 50 millions de dollars et de 44 millions de dollars en 2018, respectivement).

## 13. Cession

### Centrale de Coolidge

En décembre 2018, la société a conclu une entente visant la vente de sa centrale de Coolidge, située en Arizona, à SWG Coolidge Holdings, LLC (« SWG »). Salt River Project Agriculture Improvement and Power District (« SRP »), la contrepartie à la CAE, a par la suite exercé son droit contractuel de premier refus quant à la vente à un tiers, puis la société a résilié l'entente avec SWG.

Le 21 mai 2019, la société a réalisé la vente à SRP pour un produit de 448 millions de dollars US, avant les ajustements postérieurs à la clôture, conformément au droit contractuel de premier refus de SRP. Ainsi, la société a inscrit un gain sur la vente de 68 millions de dollars (54 millions de dollars après les impôts) lequel comprend l'incidence des gains de change de 9 millions de dollars qui ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net. Ce gain est pris en compte dans le gain sur la vente d'actifs à l'état consolidé condensé des résultats.

## 14. Éventualités et garanties

### ÉVENTUALITÉS

TC Énergie et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cours normal des affaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

### GARANTIES

TC Énergie et son partenaire pour le gazoduc Sur de Texas, IEnova, ont conjointement garantis la performance financière de cette entité. Les ententes de garantie comprennent une garantie et une lettre de crédit qui visent principalement les services de construction et la livraison de gaz naturel.

TC Énergie et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs.

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TC Énergie, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme au bilan consolidé condensé. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Durée	au 30 juin 2019		au 31 décembre 2018	
		Risque éventuel <sup>1</sup>	Valeur comptable	Risque éventuel <sup>1</sup>	Valeur comptable
Sur de Texas	Diverses jusqu'en 2020	169	1	183	1
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2021	88	—	88	—
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2059	99	7	104	11
		<b>356</b>	<b>8</b>	375	12

1 Quote-part de TC Énergie à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

## 15. Entités à détenteurs de droits variables

Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont considérées comme des EDDV non consolidées et elles sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**EDDV consolidées**

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société est le principal bénéficiaire. À ce titre, elle a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Les EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV ou qui ne sont pas considérés comme des entreprises s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59	45
Débiteurs	54	79
Stocks	25	24
Autres	6	13
	<b>144</b>	161
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 071</b>	3 026
<b>Participations comptabilisées à la valeur de consolidation</b>	<b>830</b>	965
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>435</b>	453
<b>Actifs incorporels et autres actifs</b>	<b>—</b>	8
	<b>4 480</b>	4 613
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et autres	55	88
Intérêts courus	22	24
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	160	79
	<b>237</b>	191
<b>Passifs réglementaires</b>	<b>43</b>	43
<b>Autres passifs à long terme</b>	<b>8</b>	3
<b>Passifs d'impôts reportés</b>	<b>12</b>	13
<b>Dette à long terme</b>	<b>2 749</b>	3 125
	<b>3 049</b>	3 375

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

**EDDV non consolidées**

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'est pas le principal bénéficiaire étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces EDDV ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
<b>Bilan</b>		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	<b>4 576</b>	4 575
<b>Hors bilan</b>		
Risque éventuel découlant des garanties	<b>166</b>	170
<b>Risque maximal de perte</b>	<b>4 742</b>	4 745

**16. Événements postérieurs à la date de clôture****Northern Courier**

Le 17 juillet 2019, TC Énergie a conclu la vente d'une participation de 85 % dans le pipeline Northern Courier à un tiers pour un produit brut de 144 millions de dollars, avant les ajustements postérieurs à la clôture, ce qui a donné lieu à un gain prévu de 70 millions de dollars avant les impôts, après comptabilisation de la participation résiduelle de 15 % de la société à la juste valeur. Après les impôts, le gain d'environ 115 millions de dollars reflète l'utilisation des avantages afférents aux pertes fiscales non encore comptabilisés. Avant la vente de la participation, le pipeline Northern Courier a émis des titres d'emprunt à long terme sans recours d'un montant de 1,0 milliard de dollars et le produit de cette émission a été versé à TC Énergie, ce qui a donné lieu à un produit brut global d'environ 1,15 milliard de dollars pour TC Énergie découlant de cette monétisation d'actif.

TC Énergie demeurera l'exploitant du pipeline Northern Courier et comptabilisera sa participation résiduelle de 15 % selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation dans les états financiers consolidés de la société.

**Centrales alimentées au gaz naturel en Ontario**

Le 30 juillet 2019, TC Énergie a conclu une entente en vue de vendre les centrales électriques Halton Hills et Napanee de même que sa participation de 50 % dans Portlands Energy Centre à une tierce partie pour un produit d'environ 2,87 milliards de dollars, sous réserve du moment de la clôture et des ajustements y afférents. La clôture de la vente devrait avoir lieu vers la fin de 2019 sous réserve des conditions, incluant les approbations réglementaires et le rétablissement de l'exploitation commerciale à Napanee comme il est indiqué dans l'entente. TC Énergie prévoit que cette vente donnera lieu à une perte totale d'environ 230 millions de dollars avant les impôts (150 millions de dollars après les impôts) dont une tranche de 125 millions de dollars sera comptabilisée au 30 juillet 2019 au moment du classement des actifs nets comme étant destinés à la vente. Le montant résiduel de la perte sera comptabilisé au plus tard à la clôture de la transaction.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2019

Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2019, les actifs et les passifs afférents aux actifs nets devant être classés comme étant destinés à la vente en date du 30 juillet 2019 dans le secteur Énergie et stockage, compte non tenu de la perte prévue sur les actifs destinés à la vente :

(non audité – en millions de dollars canadiens)

<b>Actifs destinés à la vente</b>	
Stocks	11
Immobilisations corporelles	2 592
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	281
Actifs incorporels et autres actifs	12
<b>Total des actifs destinés à la vente</b>	<b>2 896</b>
<b>Passifs afférents aux actifs destinés à la vente</b>	
Autres passifs à long terme	6
<b>Total des passifs afférents aux actifs destinés à la vente</b>	<b>6</b>